

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

7 septembre 2022

Documents d'information
ODGP/DPAER/Inf(2022)4

Rapport trimestriel des Bureaux du Conseil de l'Europe

Avril-juin 2022

* Toute référence au Kosovo dans le présent document, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

A. BUREAUX DE LIAISON

Introduction

Les Bureaux du Conseil de l'Europe en charge de la liaison avec une ou plusieurs organisations ou institutions internationales :

- représentent le Secrétaire Général auprès de la/des organisation(s) ou institution(s) internationale(s) ;
- suivent les activités menées par la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) et rendent compte des évolutions pertinentes concernant les activités et les politiques du Conseil de l'Europe ;
- soutiennent l'organisation et le suivi des réunions de coordination de haut niveau et des autres réunions ou manifestations entre le Conseil de l'Europe et la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) ;
- promeuvent une coopération efficace entre le Conseil de l'Europe et la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) ;
- identifient les possibilités d'activités conjointes et apportent conseil et soutien pour la planification, la négociation, la mise en œuvre et les rapports de ces activités ;
- mènent une politique médiatique proactive afin d'améliorer la visibilité de l'Organisation.

Le présent document couvre la période d'avril à juin 2022. Suite à la décision [CM/Del/Dec\(2013\)1175/1.6F](#) du 3 juillet 2013, les rapports d'activité sont publiés tous les trois mois, à compter de la période de juillet à septembre 2013.

Bruxelles – Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec l'Union Européenne

Faits marquants

La **Secrétaire Générale** a rencontré la Commissaire Johansson (Affaires intérieures) le 4 mai et la Vice-présidente de la Commission Jourova le 7 juin à Strasbourg. La Secrétaire Générale a également eu un échange de vues avec les chefs de mission de l'UE auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg, le 21 avril.

La Vice-Présidente de la **Commission** chargée de la démocratie et de la démographie **Šuica** a participé à la conférence de haut niveau pour lancer la nouvelle stratégie du CdE sur les droits de l'enfant, 2022-2025, Rome, 7-8 avril. La Commissaire à l'Egalité **Dalli** a participé à la conférence du CdE sur un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les femmes, le 13 avril, et le Commissaire **Reynders** (Justice) a représenté l'UE à la session ministérielle du CM à Turin, le 20 mai.

La **Directrice de l'ODGP** Taylor a visité la Commission (DG REFORM, DG NEAR) et le SEAE les 9 et 10 juin. Le Président et la Secrétaire Exécutive du **GRECO** ont présenté le rapport annuel du GRECO au Bureau le 2 juin. La **DGI-Media** est intervenue devant le groupe de travail audiovisuel et médias du Conseil de l'UE le 18 mai.

Principales caractéristiques - statistiques

Quelques 514 messages et documents d'information, 12 rapports hebdomadaires, 49 notes pour les dossiers ont été envoyés par le Bureau au siège de Strasbourg.

Réunions impliquant le Bureau

Au cours de la période considérée, le Bureau a maintenu des contacts réguliers avec les institutions de l'UE afin de les informer des décisions et initiatives prises au sein du CdE concernant l'agression de la Russie contre l'**Ukraine**, y compris la visite des représentants des institutions du CdE en Ukraine et dans les pays voisins. Il a également rendu compte des développements de l'UE sur la question et des discussions tenues dans divers forums à Bruxelles. Le Bureau a largement diffusé le **rapport annuel** de la Secrétaire Générale « *Moving Forward* » début mai.

En ce qui concerne la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, le Chef adjoint de Bureau a assisté à la discussion du rapport annuel sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, qui s'est tenue le 5 avril au **GR-EXT** à Strasbourg. La Directrice Générale adjointe du SEAE Kokkinakis a également participé à la discussion. Le Bureau a assuré la liaison avec le Secrétariat de l'UE et de l'**APCE** en vue du débat en session plénière de l'APCE (26 avril 2022) sur le rapport sur le "partenariat stratégique" CdE-UE.

Le Chef adjoint de Bureau a en outre :

- participé à une table ronde organisée par International IDEA et par le Club de Madrid (Bruxelles, 7 avril) sur leur rapport « *Democracy at a tipping point* ».
- participé au lancement du rapport annuel de la **plate-forme du Conseil de l'Europe sur la protection et la sécurité des journalistes** (Bruxelles, 27 avril).

- reçu une délégation de l'**ONU Habitat**, dirigée par son Chef de la Branche des Pratiques Urbaines, pour une discussion en ligne avec le SG du Congrès Kiefer.
- rencontré des représentants de la future **Présidence Tchèque de l'UE** (juillet-septembre 2022).
- rencontré le **Président du Barreau d'Angleterre et du Pays de Galles**, M. Fenhalls, le 16 mai.
- participé au conseil d'administration d'« **Europalia** international » le 25 mai.

Le Bureau a facilité/organisé les rencontres (vidéo) entre :

- la **RSSG sur les migrations** et les réfugiés Kayacik et un représentant de la Présidence française du Conseil de l'UE (4 avril).
- le **DG Giakoumopoulos** et un membre du cabinet de la VP Jourova sur les conséquences de la guerre en Ukraine et sur des questions liées à l'Etat de droit (21 avril).

De surcroît, le Bureau a :

- accueilli des collègues de la DGII-anti discrimination qui ont participé à la clôture d'un programme commun et ont eu une série de réunions bilatérales avec la Commission (26-27 avril).
- facilité l'organisation d'entretiens entre le **DG Giakoumopoulos** et la Commission (JUST) sur la préparation du prochain rapport annuel de la Commission sur « l'état de droit ».
- facilité la participation de la Commission (DG JUST) à l'audition organisée par la commission de l'**APCE** pour les questions juridiques et les droits de l'homme sur les politiques de vaccination Covid 19 (Paris, 23 mai).
- participé à la réunion des **Chefs de Bureau** du Conseil de l'Europe, organisée par l'ODGP, à Strasbourg, du 10 au 12 mai.
- accueilli le Chef du Centre Yezedi pour les droits de l'homme, basé en Arménie, dans le cadre du « *EU visitors' programme* ».
- suivi de la visite de monitoring en Belgique effectuée par le **Congrès**, 10-12 mai 2022.
- facilité l'organisation de la **consultation** entre la Commission européenne (DG NEAR) et le Secrétariat du Conseil de l'Europe sur la préparation du paquet 2022 des pays de **l'élargissement de l'UE** (Strasbourg, 1 juin).
- rencontré le SEAE concernant les développements récents en **Arménie**, 13/6, informant également de la visite de la Secrétaire Générale dans le pays (16-17/6),
- accompagné des collègues de l'**ODGP** dans des réunions avec la Commission, le SEAE, *Norway Grant*, 16 juin.
- suivi la participation du représentant de la **Commission de Venise** à l'audition organisée par les commissions EP-AFCO et LIBE sur l'état de droit dans l'UE, 20 juin.
- accueilli une session d'échange entre le Secrétariat de la **Charte Sociale européenne**, DGI, et la Commission (DG EMPL), 21/6,
- rencontré la Commission, DG JUST, à propos de l'assistance aux enquêtes et aux poursuites des crimes de guerre et des violations massives des droits de l'homme en **Ukraine**, 22 juin.
- accueilli la réunion du bureau exécutif de l'EPRA - **Observatoire de l'audiovisuel** (DGII), 22 juin.
- facilité l'organisation et suivi de la réunion UE (**CATS**, COM, SEAE) - Conseil de l'Europe, le 27 juin, à Strasbourg.
- facilité l'organisation et suivi de la réunion du Comité directeur du **PGG**, à Bruxelles, le 28 juin.

Travail de liaison et de rapport

Le Bureau a assuré la liaison avec les institutions de l'UE sur les **développements normatifs** dans les organisations respectives sur des questions telles que l'adhésion à la CEDH, l'intelligence artificielle, les SLAPP, la profession d'avocat, la violence contre les femmes et la Convention d'Istanbul, les droits de l'enfant, la migration, la liberté des médias, etc. Le Bureau a également participé à des événements organisés par les institutions européennes sur les élections (DG JUST) et sur l'instrument (financier) d'assistance technique de l'UE (DG REF).

Le Bureau a maintenu des contacts réguliers avec les différentes institutions de l'UE afin d'échanger des informations et de faire rapport à Strasbourg, en particulier sur des questions telles que : l'assistance à l'Ukraine, le travail de la RSSG sur les migrations, y compris ses visites dans les pays voisins de l'Ukraine, les relations UE/Türkiye. Le Bureau a également assuré la liaison avec les institutions de l'UE et a rendu compte des développements normatifs dans les organisations respectives sur des questions telles que l'intelligence artificielle, l'adhésion à la CEDH, la violence contre les femmes, les droits de l'enfant, la migration, la liberté des médias, etc.

Le Bureau a assuré la liaison avec ses homologues du SEAE et de la DG NEAR sur la Türkiye (affaire Kavala), ainsi que sur les **candidatures à l'adhésion** de l'UA, de la MD et de la GEO, et sur les développements relatifs au Partenariat oriental. Il a également continué à assurer la liaison avec la DG JUST et la présidence française concernant la première discussion sur le projet de directive sur la **violence à l'égard des femmes** et l'adhésion de l'UE à la Convention d'Istanbul. Enfin, elle a suivi les développements avec la DG NEAR pour la coopération programmatique et avec la DG REFORM pour les nouveaux projets conjoints.

Le Bureau a rendu compte des réunions du Conseil européen (30-31 mai, informel) et des 23-24 juin, ainsi que des réunions du Conseil de l'UE, en particulier des configurations Affaires étrangères, Affaires générales et Justice et Affaires intérieures. En substance, cela inclut notamment :

- les initiatives concernant la guerre en **Ukraine** : 5e et 6e paquet de sanctions, réactions aux atrocités commises à Bucharest et à la situation à Marioupol, aide aux enquêtes sur les crimes de guerre et extension du mandat d'Eurojust, questionnaire de la Commission sur l'adhésion de l'Ukraine à l'UE (et, de même, pour la Géorgie et la Moldavie).
- les développements dans les **pays du voisinage** et contacts avec les dirigeants d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie ; **élargissement** et Balkans occidentaux.
- les discussions sur une éventuelle nouvelle « **Communauté politique européenne** ».
- les développements dans les domaines des **Droits de l'Homme** et de **l'État de Droit** : extension du mandat de la FRA, poursuites stratégiques contre les journalistes (SLAPP), révision de la directive de l'UE sur l'abus sexuel des enfants, loi sur les services numériques, et réaction de l'UE à la décision de la Cour turque de condamner Osman Kavala à la prison à vie aggravée, contrairement aux décisions de la CEDH.

CdE - Partenariat de l'UE pour la jeunesse

Le personnel basé à Bruxelles du Partenariat pour la jeunesse a organisé et/ou participé à des réunions comprenant :

- la 3ème réunion du sous-groupe sur le travail de jeunesse de la Commission européenne les 4 et 5 avril.
- une réunion préparatoire au symposium "Naviguer dans les transitions. Adapter la politique aux réalités changeantes des jeunes", les 5 et 6 avril à Tirana.
- les deux principaux réseaux du Partenariat Jeunesse - *Pool of European Youth Researchers* (PEYR) et le Centre européen de connaissances sur la politique de la jeunesse (EKCYP), 13 avril.
- réunion de coordination avec le Forum européen de la Jeunesse le 21 avril.
- la 2ème réunion informelle interinstitutionnelle sur l'Année européenne de la Jeunesse le 26 avril au Parlement européen, avec la Commission européenne (DG EAC), le Comité européen des Régions (CdR), et le Comité économique et social européen (CESE).
- la conférence du programme du Département Jeunesse du Conseil de l'Europe pour 2022-2023, 4-5 mai.
- présentation lors d'une formation 50-50 en Bosnie-Herzégovine sur la participation des jeunes, 13 mai.
- panel des Journées de la Démographie de Berlin sur les aspirations et les besoins des jeunes, 17 mai.
- réunion du groupe de ressources de la Plate-forme européenne sur la mobilité des apprentis (EPLM), 17-18 mai.
- réunions avec la DG NEAR et les sous-traitants sur le soutien à la région du Partenariat oriental, 11 et 23 mai.
- réunion du quatrième sous-groupe sur le travail des jeunes de la Commission européenne, 19-20 mai.
- présentation au séminaire des multiplicateurs Eurodesk à Bruxelles, 23 mai.
- présentation pour le "Bureau International Jeunesse" de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 24 mai.
- une réunion de coordination technique avec la DG EAC a eu lieu le même jour au bureau du Conseil de l'Europe à Bruxelles, 25 mai.
- présentation à la conférence « *Inclusive learning mobility* », organisée par la Fédération européenne de l'apprentissage interculturel (EFIL), 25 mai.
- réunion des parties prenantes et des coordinateurs nationaux de la 5ème Année européenne de la jeunesse (AEJ), organisée par la DG EAC, 2 juin.
- la première réunion de planification pour le cours en ligne ouvert et massif (MOOC) sur les éléments essentiels de la recherche sur la jeunesse, 7 juin.
- panel pour l'audition publique du Comité économique et social européen sur le test jeunesse de l'UE, 8 juin.
- l'événement « Pop the Bubble: restarting quality mobility projects », 9 juin.
- séminaire sur la participation des jeunes au projet européen, Strasbourg, dans le cadre de la présidence française de l'UE, 9-10 juin.
- quatrième réunion du sous-groupe sur le travail des jeunes de la Commission européenne, 13-14 juin.
- conférence RAY sur la relance du travail des jeunes, à Helsinki, 13-15 juin.
- réunion d'experts pour la recherche sur la reconnaissance mutuelle des compétences des animateurs de jeunesse, 16 juin.
- symposium du Partenariat pour la jeunesse « *Navigating Transitions. Adapter la politique aux réalités changeantes des jeunes* » à Tirana, 21-23 juin.
- réunion annuelle des deux réseaux de recherche du Partenariat pour la jeunesse - Centre européen de connaissances sur la politique de la jeunesse (EKCYP) et *Pool of European Youth Researchers* (PEYR) à Tirana, 24 juin.

Le Partenariat Jeunesse a poursuivi de manière intensive ses initiatives de publication (podcasts, vidéos, campagnes, articles et recherches)¹.

Secrétariat du Groupe Pompidou basé à Bruxelles

Les 12-13 avril 2022 : 15^e réunion sur le **contrôle du détournement des précurseurs de drogues** à Strasbourg.

Les 13-14 avril 2022, 9^e réunion annuelle du groupe d'experts sur les **Drogues en Ligne** à Strasbourg.

Les 1 au 3 juin 2022, 37^e réunion annuelle du groupe de coopération sur les services de contrôle des drogues dans les **aéroports** européens et 6^e réunion annuelle du groupe d'experts sur l'Aviation Générale à Strasbourg.

Une mise à jour 2022 de la Banque de Ressources Sécurisée en ligne sur les **Livraisons Contrôlées** est en cours (implique une coopération avec Europol, Eurojust, Interpol, OSCE, SELEC).

Visibilité et relations avec les médias

Le porte-parole/responsable des médias a coordonné le travail de communication autour de la présidence irlandaise du Comité des Ministres, y compris plusieurs visites de haut niveau à Strasbourg, la réunion de juin du Comité des Ministres sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et la présentation à Bruxelles/en ligne du rapport annuel du GRECO pour 2021.

Le porte-parole/responsable des médias a maintenu des contacts réguliers avec les journalistes et a effectué un travail en ligne et dans les médias sociaux sur des sujets tels que :

- les sessions d'avril et de juin 2022 de l'APCE, la réunion de la Commission permanente de l'APCE à Dublin.
- les statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe pour 2021 (SPACE)
- la présentation à Bruxelles du dernier rapport annuel des organisations partenaires de la Plateforme pour la sécurité des journalistes du Conseil de l'Europe.
- le rapport annuel du Comité pour la prévention de la torture.
- la recommandation de la Commissaire aux droits de l'homme aux Etats membres sur les refoulements, la lettre de la Commissaire au Royaume-Uni concernant Julian Assange.
- la session du Comité des Ministres à Turin, et le lancement de la présidence irlandaise, la visite de la Secrétaire Générale en Ukraine.
- l'ouverture à la signature du 2^{ème} protocole additionnel à la Convention de Budapest.

¹ Un nouveau podcast a été enregistré, un nouvel episode a été publié et un episode Spécial Special episode of the Under 30's podcast series sur le travail jeunesse et la guerre en Ukraine a été produit. Une nouvelle vidéo a été produite (ainsi qu'un support à une vidéo produite par la Délégation de l'UE auprès du Conseil de l'Europe); autres publications: Kit d'Apprentissage sur Value-based learning mobility projects; Podcast episode; deux épisodes de podcast et des vidéos, pour soutenir la Semaine d'action jeunesse du Conseil de l'Europe (campagne "La démocratie ici, la démocratie maintenant") : podcast et vidéo ; Les jeunes revitalisent la démocratie : podcast et vidéo ; vidéo, podcast, document analytique et recherche de base sur la définition et la compréhension des transitions des jeunes ; épisode de podcast sur le redémarrage de la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage ; vidéo de promotion du Centre de connaissances Covid-19 du Partenariat Jeunesse ; manuel A propos du Temps !

- la publication de la note d'orientation du GRETA sur les risques de traite des personnes fuyant l'Ukraine.
- l'anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention d'Istanbul.
- la journée de l'Europe, la journée mondiale de la liberté de la presse, IDAHOT.
- la session plénière de la Commission de Venise.
- le rapport du GRECO sur la Türkiye.
- le séminaire d'experts à Strasbourg sur le racisme et la discrimination anti-musulmans.
- la publication d'une nouvelle fiche thématique sur la mise en œuvre des arrêts de la CEDH concernant la protection de la propriété.
- divers arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme.

Il a également continué à travailler sur le projet de communication en cours soulignant l'impact de la Convention européenne des droits de l'homme, et a participé à la dernière réunion régulière du groupe "C-9" de hauts responsables de la communication représentant diverses organisations et réseaux internationaux travaillant sur les droits de l'homme.

Genève – Bureau faisant office de délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève

La Chargée d'affaires de la délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations unies et d'autres organisations internationales a assuré son rôle de liaison entre les organisations basées à Genève et les différentes MAE du Conseil de l'Europe.

Elle a participé en ligne à différentes réunions convoquées par l'OIM pour préparer la participation de la SRSG sur les migrations et les réfugiés au *International Migration Review Forum* (IMRF) à New York, 17-20 mai. La SRSG a finalement décidé de ne pas y participer.

La Chargée d'affaires a participé en ligne à la 34^e session spéciale du Conseil des droits de l'homme (HRC) demandée par l'Ukraine le 12 mai et à différents briefings du HCR et a informé les services concernés des résultats/conclusions de ces réunions.

Elle a participé à des réunions convoquées par le BIT et le Réseau de l'environnement de Genève pour préparer la participation du Conseil de l'Europe à la réunion internationale « *Stockholm+50: a healthy planet for the prosperity of all* », Stockholm, 2-3 juin.

La Chargée d'affaires a participé à la présentation par la Haut-Commissaire de son rapport annuel 2021 (10 juin) et à la 50^e session du HCR (13 juin au 8 juillet). L'impact de l'agression de la Russie en Ukraine était le sujet principal de cette session, avec une session spéciale dédiée à la situation à Marioupol (16 juin). La répression des droits de l'homme en Russie a également été discutée.

Elle a géré l'organisation d'une réunion en présentiel de la Plateforme des mécanismes de contrôle indépendants sur la discrimination et la violence envers les femmes (Plateforme EDVAW) organisée par le secrétariat du GREVIO au siège du OHCHR les 16 et 17 juin, en marge de la réunion du HCR.

Vienne - Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec l'OSCE et d'autres organisations internationales, faisant aussi office de délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne

Participation aux réunions du Conseil permanent de l'OSCE

- Conseil permanent spécial de l'OSCE consacré aux crimes commis par l'armée de la Fédération de Russie à Bucha, Ukraine, 5 avril.
- Conseil permanent de l'OSCE consacré au conflit en Ukraine et au rapport du chef de la mission de l'OSCE à Skopje, 7 avril.
- Conseil permanent spécial de l'OSCE consacré à l'attaque au missile à Kramatorsk, Ukraine, 11 avril.
- Conseil permanent spécial de l'OSCE consacré au rapport du mécanisme de Moscou, 13 avril.
- Conseil permanent spécial de l'OSCE consacré au conflit en Ukraine, 22 avril.
- Conseil permanent de l'OSCE consacré au conflit en Ukraine et rapport du chef de mission en Moldavie, 28 avril.
- Conseil permanent de l'OSCE consacré au conflit en Ukraine et rapport du chef de mission de l'OSCE au Kosovo*, 5 mai.
- Conseil permanent de l'OSCE consacré au conflit en Ukraine et rapport du chef de mission de l'OSCE en Serbie, 12-13 mai.
- Conseil permanent de l'OSCE consacré au conflit en Ukraine et rapport du représentant de l'OSCE sur la liberté des médias, 19-20 mai.
- Conseil permanent de l'OSCE consacré au conflit en Ukraine et rapport du coordinateur du projet de l'OSCE en Ukraine Villadsen, 26 mai.
- Conseil permanent de l'OSCE - rapport du chef de la mission de l'OSCE au Monténégro ; et le rapport thématique du SG – « Réponse aux implications de l'Afghanistan pour la région de l'OSCE », 2 juin.
- Conseil permanent de l'OSCE - allocution de la Secrétaire générale Pejčinović Burić, 9 juin.
- Conseil permanent de l'OSCE consacré au conflit en Ukraine, 16 juin.
- Conseil permanent de l'OSCE - rapport du coordinateur de projet de l'OSCE en Ukraine Villadsen ; fermeture du bureau du coordinateur du projet en Ukraine les 30 et 23 juin.

Participation à d'autres réunions, y compris des comités d'experts et des conférences

- 22e Conférence de l'OSCE de l'Alliance contre la traite des personnes, 4-6 avril. Projection en ligne par l'ONU de "Iraq's Lost Generation" - 25e anniversaire de l'Agenda des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés, 25 avril.
- Réunion du Comité économique et environnemental de l'OSCE - Risques croissants pour la sécurité dus aux menaces environnementales et aux dommages aux infrastructures énergétiques essentielles, 27 avril.
- Rencontres avec l'Ambassadeur Florian Raunig, Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'OSCE, et l'Ambassadeur Arad Benkö, Ministère des Affaires étrangères de l'Autriche (questions concernant les locaux du Bureau), 28 avril.
- Visite du RSSG sur la migration et les réfugiés Kayacik et Mme Kinga Jensen-Magyar à Vienne - réunions avec le Représentant spécial et coordinateur de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains Richey, Directeur du Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) Spindelegger, Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) O'Flaherty et Coordinateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE Hasani, 9-10 mai.

- 2^e Réunion supplémentaire sur la dimension humaine (SHDM) de l'OSCE sur le thème du fonctionnement des institutions démocratiques en temps de crise, 16 -17 mai. 31^e session ordinaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ) de l'ONUUDC, 16-20 avril.
- Visite de la Secrétaire générale Marija Pejčinović Burić et de sa délégation à Vienne, 8-9 juin.
- Conférence asiatique de l'OSCE, 14 juin.
- Événement spécial de la Commission des stupéfiants de l'ONUUDC pour commémorer la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite de drogues et le lancement du Rapport mondial sur les drogues 2022 de l'ONUUDC, 28 juin.

D'avril à juin, le Bureau a soumis au total 13 rapports ponctuels sur des activités et des événements liés à l'OSCE et à l'ONUUDC.

** Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit à son territoire, ses institutions ou sa population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.*

Varsovie – Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec les organisations ou institutions internationales à Varsovie, en particulier avec l'OSCE/BIDDH et la Communauté des Démocraties

Visites/rencontres de haut niveau

11-12 avril - visite à Strasbourg des trois représentants personnels du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre la discrimination et la promotion de la tolérance : le Rabbin Andrew Baker (antisémitisme), l'Ambassadeur Mehmet Paçacı (intolérance et discrimination à l'égard des musulmans) et la Professeure associée Regina Polak (racisme, xénophobie et discrimination, notamment à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions).

30 mai - 3 juin - visite en Pologne de la Représentante spéciale de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés, Leyla Kayacik ; rencontres avec le Directeur du Bureau pour des institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE/BIDDH), Mateo Mecacci et la première Directrice adjointe de l'OSCE/BIDDH, Kateryna Ryabiko.

17 juin - rencontre entre le Directeur de l'OSCE/BIDDH Mateo Mecacci, et le Président de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), Robert Spano (en dehors de la 131e session plénière de la Commission de Venise).

Activités du Bureau

a) Améliorer la coopération avec l'OSCE/BIDDH – En dehors des rencontres de haut niveau mentionnées ci-dessus, le Chef du Bureau est resté en contact régulier avec les membres du personnel du BIDDH pour discuter d'éventuelles activités conjointes dans le cadre de la coopération plus large avec le CdE. Ces discussions comprenaient notamment des réunions avec Andrea Huber, Cheffe du département des droits de l'homme, Carolyn Hammer, Conseillère de l'unité de l'État de droit au sein du département de démocratisation du BIDDH et Alice Szczepanikova, Conseillère en matière de migration et de liberté de mouvement au sein du département de démocratisation. Le Chef du Bureau et les experts du Conseil de l'Europe ont participé à de nombreuses réunions et consultations organisées ou facilitées par le BIDDH. Il s'agit notamment d'une réunion en ligne sur l'indépendance judiciaire et l'état de droit en Pologne et d'une conférence sur la migration, les droits de l'homme et l'inclusion : Évaluation du rôle de la société civile dans la région de l'OSCE.

Dans le cadre de l'agression russe contre l'Ukraine, le Bureau a rendu compte des activités entreprises par le BIDDH, notamment de la surveillance par le BIDDH des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international et des projets et activités concernant les réfugiés et la migration, en particulier l'intégration des migrants. En outre, le Bureau a également suivi les développements autour des événements phares de la dimension humaine de l'OSCE, à savoir la réunion de mise en œuvre de la dimension humaine et le séminaire sur la dimension humaine.

b) Poursuite de la coopération avec la Communauté des Démocraties (CdD) – Le Bureau a maintenu des relations de travail régulières avec le Secrétariat permanent du CdD et a rendu compte des développements pertinents, en particulier du changement de présidence de la Communauté prévu pour cette année (le Canada à la place de la Roumanie) et de l'avancement du processus de renouvellement des membres du Conseil d'administration du CdD.

c) Établissement d'une coopération plus étroite avec Frontex – La série de réunions sur la migration dans la jurisprudence de la CEDH, qui a débuté en novembre 2021, s'est poursuivie. Deux réunions de travail ont été organisées entre les contrôleurs des droits fondamentaux de Frontex et les juristes de la CEDH. En outre, en marge des visites de pays en Pologne, le Bureau a organisé des réunions séparées avec l'Officier aux droits fondamentaux de Frontex et son équipe pour les délégations du CdE. Ces réunions avec la RSSG sur les migrations et les réfugiés et avec les experts du GRETA ont été consacrées à la discussion des aspects pratiques de la coopération future. Le Bureau a régulièrement rendu compte de la situation interne de l'Agence, y compris des répercussions de la démission du Directeur exécutif Leggeri, suite à l'enquête sur Frontex réalisée par l'OLAF.

B. BUREAUX DE TERRAIN ET DE PROGRAMMES

Bakou

Situation du Bureau

Équipe principale : 5 personnes ; personnel affecté aux projets : 6 personnes ; total : 11 personnes.

Le Bureau met en œuvre quatre projets : trois dans le cadre du programme régional conjoint UE/CdE « Partenariat pour une bonne gouvernance » (PGG) et un financé par une contribution volontaire de la Suède.

État de mise en œuvre des projets

- **Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG II « Renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en Azerbaïdjan »** : (i) les capacités de 82 présidents, juges et membres du personnel des tribunaux ont été renforcées en matière de recueil et d'analyse des données judiciaires et de gestion du temps de la justice sur la base des lignes directrices de la CEPEJ, au cours de trois séances de formation entre pairs tenues en ligne. Ces séances ont été animées par des formateurs locaux ayant suivi la Formation des formateurs organisée l'an dernier par la CEPEJ ; (ii) le Comité directeur du projet a examiné l'état d'avancement du projet et ses plans futurs, et obtenu des partenaires du projet un retour d'informations sur la mise en œuvre de ses activités et les futures priorités.

- **Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG II « Renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux et du recouvrement des avoirs en Azerbaïdjan »** : ce projet a concentré ses efforts sur les activités de renforcement des capacités. Les autorités nationales ont acquis des techniques essentielles pour solliciter et accorder une entraide judiciaire dans le cadre des enquêtes ou des poursuites visant les infractions pénales, ainsi que des procédures pénales, mieux faire face aux risques de financement du terrorisme et comprendre les répercussions des flux financiers en provenance et à destination des pays présentant un risque élevé sur les menaces et les situations de vulnérabilité connexes, utiliser les informations sur les bénéficiaires effectifs dans les enquêtes et les poursuites pénales. Les concepts fondamentaux relatifs aux actifs virtuels et aux prestataires de services liés aux actifs virtuels ont été exposés aux banques et aux sociétés d'investissement.

- **Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG II « Sensibilisation à la Convention d'Istanbul et aux autres normes relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes en Azerbaïdjan »** : (i) ce projet a permis de sensibiliser quelque 30 agents de l'État, dont des députés et des membres de la Commission d'État pour les affaires de la famille, des femmes et des enfants, et plus de 250 étudiants et professeurs en droit à la Convention d'Istanbul et aux autres normes du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ; (ii) 14 représentants du ministère de la Justice, du Bureau du médiateur, du ministère de l'Éducation et de la Commission d'État pour les affaires de la famille, des femmes et des enfants ont suivi le cours HELP sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et approfondi leurs connaissances sur les normes du Conseil de l'Europe et les autres normes internationales dans ce domaine ; (iii) Une brochure thématique sur les droits des enfants prévus par la Convention d'Istanbul a été traduite en azerbaïdjanais et mise en ligne.

• **Projet « Renforcer l'égalité des sexes et la liberté des médias en Azerbaïdjan » financé par une contribution volontaire de la Suède »** : (i) 20 représentants des médias en ligne et hors ligne locaux présents dans les différentes régions du pays ont renforcé leurs compétences en matière de reportage dans les situations de conflit grâce aux formations sur le journalisme de guerre dispensées à Gabala ; (ii) 40 représentants des médias en ligne et hors ligne locaux présents dans les différentes régions du pays ont perfectionné leurs connaissances et leurs compétences dans le cadre des séances de formation sur la réduction du discours de haine dans les médias organisées à Gabala et à Lankaran ; (iii) 55 juristes (juges, procureurs et avocats) ont approfondi leur connaissance des normes juridiques internationales en matière d'accès à l'information et aux documents officiels grâce aux deux journées de formation en présentiel assurées par un expert international à Bakou. Ce projet s'est terminé avec succès le 30 juin 2022.

Autres activités pertinentes

- Le 5 avril, le chef du Bureau a présidé l'événement organisé pour le lancement du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Azerbaïdjan 2022-2025 et présenté le Plan d'action.
- Le 26 avril, le chef du Bureau a ouvert une séance de formation destinée aux responsables des centres de détention provisoire du ministère de l'Intérieur sur les « Normes de traitement et de respect des droits des détenus, dans un objectif d'amélioration du service de détention ».
- Le 19 mai, le chef du Bureau a présidé l'événement « Le rôle des parlements nationaux dans la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » organisé dans le cadre du projet de « Sensibilisation à la Convention d'Istanbul et aux autres normes relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes en Azerbaïdjan ».
- Le 20 mai, le chef du Bureau a ouvert la table ronde organisée à la faculté de droit de l'Université d'État de Bakou dans le cadre du projet de « Sensibilisation à la Convention d'Istanbul et aux autres normes relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes en Azerbaïdjan ».
- Le 2 juin, le chef du Bureau a ouvert la troisième réunion du Comité directeur du projet « Sensibilisation à la Convention d'Istanbul et aux autres normes relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes en Azerbaïdjan ».
- Le 16 juin, le chef du Bureau et le président de la Cour suprême ont ouvert la conférence sur « La mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme en Azerbaïdjan : aspects juridiques et difficultés » destinée aux juges et aux procureurs.
- Les 16 et 17 juin, le chef du Bureau a assisté aux réunions des ambassadeurs membres du Groupe de rapporteurs sur la démocratie du Comité des Ministres (GR-DEM) avec l'Agence de l'aide publique aux ONG, le ministre de la Justice, l'Agence pour le développement des médias, la Cour suprême, la Commission d'État pour les affaires de la famille, des femmes et des enfants, le Commissaire aux droits de l'homme, le ministère des Affaires étrangères et des ONG.
- Le 28 juin, le chef du Bureau a assisté à la troisième réunion du Comité directeur du PGG.

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- La Secrétaire générale, Marija Pejčinović Burić, a effectué une visite à Bakou les 4 et 5 avril. Elle y a rencontré, notamment, le Président de la République d'Azerbaïdjan,

Ilham Aliyev, la Présidente de l'Assemblée nationale, Sahiba Gafarova, ainsi que les ministres de la Justice et des Affaires étrangères, et lancé le nouveau Plan d'action pour l'Azerbaïdjan 2022-2025.

- Les ambassadeurs membres du Groupe de rapporteurs sur la démocratie du Comité des Ministres (GR-DEM) ont effectué une visite en Azerbaïdjan (à Aghdam et à Bakou) du 15 au 17 juin. Ils ont rencontré le ministre de la Justice, le ministre des Affaires étrangères, le Procureur général de l'Azerbaïdjan, le Vice-président de la Cour suprême de l'Azerbaïdjan, d'autres représentants de l'État, ainsi que des représentants d'ONG azerbaïdjanaises.
- L'ECRI a mené une mission d'observation en Azerbaïdjan du 13 au 17 juin 2022.

Belgrade

Situation du Bureau

Équipe principale : 7 personnes ; personnel affecté aux projets : 29 personnes ; équipe chargée de la coordination de la Facilité horizontale : 1 personne ; un fonctionnaire des finances régional : 1 personne ; total : 38 personnes.

Le Bureau met actuellement en œuvre 13 projets (nationaux et régionaux) : 12 co-financés par l'UE (neuf dans le cadre de la phase II de la Facilité horizontale, le projet sur la Gestion des ressources humaines au sein des collectivités locales, le projet ROMACTED et le projet de Soutien à la mise en œuvre de la réforme judiciaire en Serbie) et un financé par la contribution volontaire du ministère suédois des Affaires étrangères (Agence suédoise d'aide au développement international) sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

État de mise en œuvre des projets/programmes

- **Facilité horizontale UE/CdE « Une éducation de qualité pour tous – Serbie »** : les directives pour l'intégration des compétences nécessaires à une culture de la démocratie dans certaines matières des programmes nationaux ont été distribuées à 1 500 écoles serbes par le bénéficiaire. Quarante écoles participantes ont organisé des Journées de la culture démocratique qui ont réuni des milliers de personnes dans l'ensemble du pays, parmi lesquelles l'Ambassadeur de l'UE, et dont ont eu connaissance des milliers d'autres à travers les médias traditionnels et les médias en ligne. Treize hauts responsables, dont la Secrétaire d'État à l'Éducation, ont participé à la visite d'échange et de formation entre pairs à Andorre, avec des réunions à Barcelone. En mai, plus de 160 représentants de 60 écoles sélectionnées, du ministère et des principales institutions concernées ont perfectionné encore leurs compétences en formation et conçu des mesures de durabilité.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Promotion de la diversité et de l'égalité en Serbie »** : en partenariat avec le Bureau du médiateur, le ministère des Droits de l'Homme et des minorités et du Dialogue social, et le ministère de l'Administration publique et des Collectivités locales, neuf ateliers de renforcement des capacités ont été organisés pour les Conseils sur les relations interethniques dans plusieurs municipalités du pays. Cette action a officiellement marqué le lancement de la campagne nationale intitulée « [Bloquer la haine, partager l'amour](#) ». L'objectif de cette campagne est de lutter contre diverses formes de discours de haine visant certaines communautés et personnes en Serbie, notamment celles appartenant à des groupes vulnérables et à différentes minorités. Les ambassadeurs de la campagne contre les discours de haine sont d'éminentes personnalités du monde du cinéma : Milena Radulovic, Sandra Siladjev, Milos Timotijevic et Slaven Doslo.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Prévention et lutte contre la traite des êtres humains en Serbie »** : cette action destinée à adapter le module HELP sur la prévention de la traite des êtres humains aux fins de l'exploitation par le travail se déroulera jusqu'à la fin du mois de juin. Dans ce cadre, une formation a été organisée pour 30 participants et 6 subventions ont été accordées à des journalistes pour la production de reportages basés sur des faits sur TBH. L'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire V.C.L. c. Royaume-Uni a été traduit en serbe et largement diffusé auprès des bénéficiaires et des partenaires. Cette action a permis de doter le Centre de protection des victimes de la traite des êtres humains et l'ONG Atina de matériel informatique d'une valeur totale de 8 350 EUR. Des formations sur le renforcement des capacités (2) ont été dispensées à des professionnels

de l'éducation sur l'identification précoce et la prévention de la traite des êtres humaines dans le système éducatif.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues ou condamnées »** : dans le cadre de cette action, les séances de formation sur les programmes de prise en charge spécialisée se sont poursuivies à l'intention des agents de traitement en milieu pénitentiaire. Quarante agents de divers établissements ont ainsi suivi une formation. En outre, les chefs des services de traitement des détenus de l'ensemble des prisons se sont réunis pour examiner les difficultés tenant à la mise en place des programmes dans leurs établissements. La subvention pour le programme de mentorat accordée au réseau des OSC pour l'assistance apportée aux anciens détenus après leur libération a été finalisée, et 65 anciens détenus ont bénéficié de ce programme. Durant trois séances de formation, des membres du personnel d'une clinique psychiatrique et de trois institutions de protection sociale se sont familiarisés avec les normes du Conseil de l'Europe sur la prévention des mauvais traitements, les dernières recommandations du CPT et le travail du MNP.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer les capacités des services pénitentiaires en matière de lutte contre la radicalisation dans les établissements pénitentiaires des Balkans occidentaux »** : des membres du personnel pénitentiaire serbe ont participé à mission d'étude du système pénitentiaire de Bosnie-Herzégovine et se sont familiarisés avec les approches de la gestion et de la réinsertion des détenus violents et extrémistes en Bosnie-Herzégovine, le Système de gestion des affaires et les conditions dans lesquels cette catégorie de détenus purgent leur peine. Plus de 80 membres du personnel pénitentiaire, issus des services de direction, de sécurité et de prise en charge de plus de 26 centres de détention en Serbie ont approfondi leur connaissance des outils et programmes spécifiques pour les détenus violents et extrémistes destinés à être mis en œuvre dans le cadre du système pénitentiaire serbe et de ses bénéficiaires grâce à trois séances en cascade organisées à Nis, à Belgrade et à Novi Sad.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer l'indépendance et la responsabilité des magistrats »** : les lignes directrices sur l'utilisation éthique des médias sociaux par les juges et les procureurs ont été présentées à 60 titulaires d'une fonction judiciaire pour les aider à trouver des instructions et des conseils sur la gestion des médias sociaux. Différents mécanismes de coopération entre le pouvoir judiciaire et les fonctions exécutives ont été présentés aux magistrats lors de la table ronde comme étant possibles, souhaitables et nécessaires pour relever bon nombre des défis complexes liés au fonctionnement de la justice. Soixante-trois juges des quatre juridictions d'appel ont acquis des compétences pour résister et signaler les cas d'abus d'influence sur leur travail, ainsi que des connaissances sur les différents types d'abus d'influence.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Renforcement des recours juridiques effectifs contre les violations des droits de l'homme en Serbie »** : 55 procureurs et procureurs adjoints de Kragujevac et de Nis ont participé aux réunions de travail sur l'interprétation de la CEDH et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et sur la façon dont ces instruments peuvent être utilisés. Trente-sept conseillers de la Cour constitutionnelle ont suivi une formation sur le dispositif d'indemnisation dans les affaires de violation des droits de l'homme du point de vue de la Cour européenne des droits de l'homme. Trente-neuf étudiants en droit de la région ont fréquenté l'école régionale sur les droits de l'homme et les nouvelles technologies. Seize juges et procureurs serbes ont pris part à la visite d'étude effectuée à Strasbourg. Des versions tests des sites web de la Cour constitutionnelle et de l'Agent du gouvernement ont été élaborées.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias en Serbie (JUFREX 2) »** : ce projet a continué d'œuvrer pour le renforcement des capacités des magistrats avec l'École de la magistrature de la République de Serbie grâce à la subvention accordée dans ce cadre, en contribuant à la mise en place de la 6^e formation en cascade concernant la protection des journalistes (16 participants) et du 2^e cycle des cours encadrés JUFREX/HELP sur la liberté d'expression et la protection et la sécurité des journalistes (liberté d'expression : 18 inscrits – 10 sortants ; protection et sécurité des journalistes : 14 inscrits – 12 sortants). Deux séances de formation sur mesure ont permis à des avocats de mieux comprendre et utiliser les normes européennes en matière de liberté d'expression (13 et 14 mai, 26 participants) et à des agents de police de mieux assurer la sécurité des journalistes (11 et 12 mai, 25 participants).

- **Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias en Europe du Sud-Est (JUFREX 2) »** : à la 2^e Conférence des professionnels du droit sur la liberté d'expression (31 mai et 1^{er} juin, Durres, Albanie), 60 juges, procureurs, avocats et représentants des institutions de formation des professionnels du droit des Balkans occidentaux ont analysé avec des experts et des représentants du Conseil de l'Europe et de l'UE les évolutions récentes intervenues au regard des normes et de la jurisprudence sur la liberté d'expression et la liberté des médias, ainsi que dans la région, et évoqué leur coopération future. Le 4^e bulletin électronique sur les toutes dernières évolutions de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur la liberté d'expression a été rédigé en anglais et traduit dans toutes les langues régionales. Il permettra aux formateurs et aux participants à JUFREX de se tenir au courant des normes applicables découlant de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme.

- **Projet régional au titre de la Facilité horizontale UE/CdE « HELP dans les Balkans occidentaux** : 17 cours en ligne HELP sur 11 thèmes ont été adaptés à la législation nationale et lancés dans le cadre de l'action régionale en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo*, en Macédoine du Nord, au Monténégro et en Serbie. Le cours sur l'environnement et les RH a été mis en place en coopération avec le Conseil de coopération régionale. La plateforme d'apprentissage HELP a touché 7 200 utilisateurs de la région, soit une progression de 4 % au cours de la période de référence. De plus, une formation des formateurs destinée à un groupe de neuf avocats de l'École serbe du barreau a été organisée et sera suivie par la mise en œuvre de cours HELP et l'intégration de certains de ces cours dans la formation de l'École.

- **Programme conjoint UE/CdE « Gestion des ressources humaines au sein des collectivités locales – phase 2 »** : en coopération avec l'École nationale d'administration publique, 47 formations ont été dispensées à plus de 850 participants. Quinze webinaires ont fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Le cours d'e-learning du Conseil de l'Europe sur la bonne gouvernance a déjà été suivi par 16 participants et 65 autres l'ont entamé. Un webinaire de deux jours sur le Module 1 du Programme de formation au leadership s'est tenu les 20 et 21 juin en présence de quelque 20 participants issus de collectivités locales. Lors d'un atelier entre pairs (1^{er} au 3 juin), 50 collectivités locales bénéficiant du soutien du Programme pour renforcer la fonction de gestion des ressources humaines ont été récompensées de leurs efforts et de leur engagement par des certificats. L'équipe du Programme a permis de fournir aux principaux partenaires et bénéficiaires une analyse a posteriori de la loi relative aux agents des collectivités locales.

- **Programme conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local » (ROMACTED) – phase 2 »** : 13 animateurs ont déployé des activités au niveau local dans 14 villes et communes

partenaires, et notamment des séances d'information sur la reprise post-COVID-19, les activités pouvant être menées avec l'ensemble des structures locales, la mise en place d'initiatives à petite échelle, etc. La ville de Kragujevac a délivré au Programme un certificat afin de lui exprimer sa gratitude pour sa contribution spéciale à l'inclusion des Roms. Une séance de formation sur la prise en compte de la problématique des Roms dans le budget a été organisée en étroite collaboration avec le Bureau d'intégration des Roms/Conseil de coopération régionale à destination de près de 50 participants venus des 14 villes et communes serbes.

- **Programme conjoint UE/CdE « Soutien à la mise en œuvre de la réforme judiciaire en Serbie »** : le comité directeur du projet a tenu sa première réunion le 8 juin, et le calendrier révisé des activités a été adopté à l'unanimité. Le processus de rédaction d'un nouvel ensemble de lois relatives aux juges et aux procureurs est actuellement facilité, grâce au soutien apporté aux groupes de travail ad hoc mis en place par le ministère de la Justice. La conférence sur le rôle des avocats très en vue au sein des conseils judiciaires s'est déroulée le 3 juin, en présence de plus de 80 parties prenantes des Balkans occidentaux et de diverses juridictions européennes, dont les principales conclusions ont été mises à la disposition des groupes cibles concernés.

- **Projet « Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme en Serbie » financé par une contribution volontaire (ministère suédois des Affaires étrangères)** : l'équipe du projet a fourni des conseils et des recommandations pour améliorer la méthodologie de la Banque nationale de Serbie en renforçant les procédures d'aptitude et d'honorabilité régissant l'autorisation des banques et des autres institutions financières, ainsi que le suivi ultérieur des entités assujetties. L'équipe du projet aussi procédé à une analyse juridique et institutionnelle du régime de recouvrement des avoirs. Un point sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Serbie a été fait à la conférence nationale. De plus, les résultats de la toute dernière évaluation nationale des risques ont été communiqués aux instances judiciaires et d'enquête, ainsi qu'aux représentants des autorités de contrôle et des entités assujetties.

Actions de suivi

- Dans l'ensemble, six actions ont été préparées en étroite consultation avec les bénéficiaires et la délégation de l'UE pour la troisième phase de la Facilité horizontale en Serbie, qui devrait débiter le 1^{er} janvier 2023. Ces actions continueront d'aider la Serbie dans son processus de réforme couvrant les mêmes domaines de coopération.
- Le nouveau projet destiné à favoriser l'accès des jeunes Serbes à l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie d'après le manuel Compass et la Charte européenne sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme est en cours de préparation. Le projet est financé par le ministère des Affaires étrangères du Royaume de Belgique et il sera mis en œuvre par la Direction de la Jeunesse, le Bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade et les partenaires locaux.

Autres activités pertinentes

- Des élections présidentielle, législatives et locales se sont tenues en Serbie le 3 avril. Le bureau a apporté son soutien aux observateurs du Conseil de l'Europe issus de l'APCE et du CPLR.
- La campagne de lutte contre les discours de haine intitulée « Bloquer la haine, partager l'amour » a été lancée en Serbie le 5 mai.

- La Journée de l'Europe a été célébrée, le 5 mai, à la réception tenue dans les nouveaux locaux du Bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade.
- La Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie a été célébrée le 17 mai en coopération avec l'Ambassade de France.

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- Une délégation de l'APCE présidée par Aleksander Pociej (Pologne, PPE/CD) a observé l'élection présidentielle et les élections législatives anticipées tenues en Serbie le 3 avril.
- Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, dirigé par Carla Dejonghe (Belgique, GILD), a observé les élections locales partielles organisées en Serbie le 3 avril.
- Verena Taylor, Directrice du Bureau de la Direction Générale des Programmes, s'est rendue du 4 au 6 mai en Serbie, où elle a officiellement lancé la campagne « Bloquer la haine, partager l'amour » dans le pays et ouvert les nouveaux locaux du Bureau de Belgrade au cours de la Journée de l'Europe.

Bucarest

Situation du Bureau

Équipe principale : 0,5 personne ; personnel affecté aux projets : 35 personnes ; total : 35,5 personnes.

Le Bureau était chargé de la mise en œuvre de cinq projets de renforcement des capacités en matière de cybercriminalité, avec un budget total de plus de 37 millions d'euros. Quatre de ces projets sont cofinancés par l'Union européenne (UE) et le cinquième par des contributions volontaires (actuellement du Canada, des États-Unis, du Japon, de la Hongrie, de l'Italie et du Royaume-Uni).

Au cours de la période de référence, 3 chargés de projet senior ont été recrutés dans le cadre des projets Glacy+, CyberSud et CyberEast.

État de mise en œuvre des projets

- **Projet Octopus** : le renforcement de la coopération et de la divulgation de preuves électroniques a été favorisé par [l'ouverture à la signature du Deuxième protocole additionnel](#) qui a été porté par le projet Octopus, en coopération avec les autres projets du Bureau de la cybercriminalité. Le dialogue s'est poursuivi au sein du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY), notamment lors de sa [Plénière](#) et des réunions du [Groupe de travail sur les enquêtes sous couverture et l'extension du champ des perquisitions](#). Plusieurs webinaires ont été organisés sur le Deuxième protocole additionnel en coopération avec le projet GLACY+, dont une table ronde qui a réuni de nombreuses parties prenantes en Amérique latine et qui a favorisé la mise en œuvre du protocole. La version finale du [rapport sur la cybercriminalité liée à la COVID-19 en Asie](#) apportera aux pays les outils et les connaissances nécessaires pour se préparer et faire face à des crises similaires. Un [cours HELP sur la cybercriminalité et les preuves électroniques](#) a été mis en place pour permettre aux professionnels du droit d'approfondir leur connaissance de ce sujet.

- **iPROCEEDS-2** : les capacités des forces de l'ordre et des autorités judiciaires ont été renforcées par l'organisation de la formation et des ateliers spécialisés sur la cybercriminalité, les experts du numérique, les enquêtes financières, les monnaies virtuelles et le darknet, ainsi que par les programmes de formation des formateurs concernant les modalités des formations dans le domaine judiciaire. La promotion des initiatives de coopération public/privé dans la région s'est faite en soutenant les réunions nationales, en mettant l'accent sur le partenariat entre les prestataires de services et les autorités pénales. La cinquième réunion du Comité directeur du projet a été organisée pour examiner les résultats obtenus au cours du semestre précédent et mettre au point le futur plan de travail.

- **GLACY+** : l'harmonisation de la législation nationale sur la cybercriminalité (protection des données) avec les normes internationales a été soutenue au [Chili](#) et au [Vanuatu](#). Le dialogue entre les décideurs politiques et les praticiens a été renforcé en [Colombie](#). Les Fidji ont été intégrées dans le projet en tant que pays prioritaire. Plusieurs ateliers sur l'application des nouveaux cadres juridiques et normes internationales en matière de cybercriminalité ont été organisés au [Brésil](#), à [Maurice](#) et aux Fidji. Le Deuxième Protocole additionnel a été mis en avant lors d'un webinaire [organisé avec le projet Octopus et l'Association internationale des procureurs à destination des autorités pénales](#). Les capacités en matière de perquisition, de saisie et de confiscation des produits de la criminalité en ligne ont été renforcées au Ghana, au Nigeria, au Chili et au Paraguay. Les capacités des autorités pénales ont été renforcées au

moyen de plusieurs cours d'introduction dispensés au Sénégal, en Sierra Leone et au [Paraguay](#). La communauté des formateurs judiciaires nationaux a été renforcée par la poursuite de la [nouvelle série d'ateliers de professionnel à professionnel](#) et la [première réunion de coordination en 2022 du Comité de pilotage du Réseau international des formateurs judiciaires nationaux](#).

- **CyberSud** : la promotion du Deuxième Protocole additionnel à la Convention de Budapest a été assurée lors de deux ateliers organisés pour l'[Algérie](#) et le Liban. Les capacités des forces de l'ordre ont été renforcées grâce au [cours spécialisé](#), tandis que les établissements de formation et les stratégies nationales ont été soutenus par la publication du [guide sur les stratégies de formation des forces de l'ordre](#). Les capacités des professionnels de la justice ont été renforcées dans tous les pays prioritaires. La coopération internationale a été intensifiée grâce au soutien apporté à la participation à divers événements régionaux et internationaux concernant la cybercriminalité et la protection des données, parmi lesquels le processus de rédaction, à l'ONU, d'un nouveau traité sur la cybercriminalité. Les progrès réalisés dans le cadre du projet ont été examinés à la [8^e réunion du Comité directeur](#) et le plan pour le reste de 2022 approuvé.

- **CyberEast** : ce projet soutenu par les cinq pays de la région vise à favoriser l'adhésion au Deuxième Protocole additionnel à la Convention de Budapest. Des activités de formation ont facilité l'acquisition, par les forces de l'ordre, de compétences approfondies en matière de traitement des preuves électroniques, tandis que le contrôle exercé par la société civile a été renforcé au moyen de Forums nationaux sur la transparence de la lutte contre la cybercriminalité. La coopération entre les acteurs de la cybersécurité et les forces de l'ordre a été resserrée grâce à un exercice théorique organisé pour les décideurs politiques en Géorgie et à une réunion régionale tenue à Bucarest, en Roumanie. Plusieurs activités ad hoc concernant l'Ukraine se sont concentrées sur les besoins urgents en termes d'amélioration de la législation, des procédures d'enquête et de la formation sur les logiciels rançonneurs. L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie et l'imposition consécutive de l'état d'urgence en Moldova ont eu de fortes incidences sur la planification et la mise en œuvre des projets dans le cadre de CyberEast.

Actions de suivi

- Soutien aux activités du T-CY et au Groupe de travail sur les enquêtes sous couverture et l'extension du champ des perquisitions.
- Soutien aux missions du T-CY en Argentine et en Uruguay.
- Organisation de la 12^e réunion du Comité directeur du projet Glacy+.
- Une évaluation initiale sera réalisée en vue de l'intégration du Pérou dans le projet Glacy+ en tant que pays prioritaire.
- Préparation de l'événement sur l'économie souterraine en coopération avec Team Cymru (5 au 8 septembre 2022).
- Une évaluation initiale des besoins sera menée pour Trinité-et-Tobago en vue de sa participation au projet Octopus à des fins de renforcement des capacités.

Autres activités pertinentes

- L'organisation de la Plénière du T-CY, puis de la conférence internationale et de l'ouverture à la signature du Deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité (10 au 13 mai 2022) a été facilitée par le C-PROC. Aujourd'hui, 24 États parties à la Convention de Budapest ont signé ce protocole.
- Le gouvernement japonais a versé une contribution volontaire de 45 000 euros au projet Octopus.

- Le secrétariat du T-CY a facilité la participation des Parties à la Convention au [Comité spécial des Nations Unies chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles](#), ainsi que l'adoption de positions communes entre elles
- Une mission axée sur les résultats a été lancée par la Commission européenne afin d'évaluer les réalisations du projet iPROCEEDS 2.

Chisinau

Situation du Bureau

Équipe principale : 7 personnes ; personnel affecté aux projets : 22 personnes ; total : 29 personnes.

Le Bureau mettait en œuvre 11 projets : deux dans le cadre du programme régional conjoint UE/CdE « Partenariat pour une bonne gouvernance » (PGG), deux financés par des contributions volontaires de la Suisse et des Pays-Bas, respectivement, et sept financés par des contributions volontaires au niveau du plan d'action. Ces projets sont présentés ci-dessous. Un projet a été lancé pendant la période de référence.

État de mise en œuvre des projets/programmes/plans d'action

- **Projet « Éducation pour la démocratie en République de Moldova » financé par une contribution volontaire de la Suisse** : quelque 1 000 professeurs d'éducation civique ont été formés pour améliorer les compétences nécessaires à une culture de la démocratie dans le contexte social actuel de la République de Moldova, en tenant compte de la crise des réfugiés et du conflit en Ukraine. Les participants ont bénéficié d'un soutien sur mesure pour pouvoir aborder ces sujets dans les salles de classes et les écoles de façon constructive, en renforçant l'éducation à la citoyenneté démocratique.
- **Projet « Améliorer la diversité et l'égalité en République de Moldova » financé par une contribution volontaire des Pays-Bas** : dans le cadre du projet, 27 professionnels de la justice, parmi lesquels des juges et des procureurs, ont été formés aux particularités des crimes de haine à travers les normes européennes, et notamment la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Le Comité directeur du projet a approuvé la sélection des communes chargées de créer les réseaux pilotes regroupant des services sociaux et des organisations de la société civile pour lutter contre les crimes de haine. Vingt-quatre agents de police ont été désignés pour animer des formations en cascade sur l'égalité, la non-discrimination et les crimes de haine à l'intention de leurs collègues des différentes régions. Un avis juridique a été rendu sur les modifications de la réglementation couvrant les crimes de haine et le discours de haine.
- **Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcer les capacités des acteurs du secteur de la justice à rendre la justice conformément aux normes européennes, en particulier pour combattre la discrimination en République de Moldova »** : 25 juges et procureurs ont approfondi leurs connaissances sur les recours existant aux niveaux national et international dans les affaires de discrimination. L'équipe du projet a finalisé une étude sur les perceptions et les attitudes vis-à-vis de l'égalité, laquelle a été présentée en juin au cours de la conférence nationale consacrée au 10^e anniversaire de l'adoption de la Loi sur l'égalité. Les données de l'étude montrent que la discrimination se classe au 10^e rang des principaux problèmes perçus par les citoyens moldaves.
- **Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Soutien au renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en République de Moldova »** : dans le cadre de deux groupes de travail, l'équipe du projet a finalisé le projet de règlement du concours annuel sur le bon fonctionnement des tribunaux et les modifications des documents stratégiques de communication du système judiciaire. Le rapport sur l'accès des groupes vulnérables aux tribunaux en République de Moldova a été mis à jour à la lumière de la guerre en Ukraine, en élargissant son champ d'application à la catégorie des réfugiés.

D'autres activités ont contribué à sensibiliser les responsables du système judiciaire à la nécessité d'améliorer la communication interne et externe et aux moyens d'améliorer le fonctionnement des tribunaux, ainsi que l'accès des groupes vulnérables à la justice.

- **Plan d'action « Promouvoir un système de justice pénale conforme aux droits de l'homme en République de Moldova »** : les membres du Conseil pour la prévention de la torture ont amélioré leurs connaissances sur leur objectif et leur rôle dans la prévention de la torture. À la demande du ministère de la Justice, un avis d'expert a été rendu sur le projet de loi relatif aux enquêtes pénales et au jugement des affaires pénales par contumace. De plus, un appui d'expert a été apporté en vue de l'élaboration du projet de loi portant modification du Code pénal et du Code de procédure pénale afin de renforcer l'application de mesures alternatives à la détention et décourager l'application excessive des mesures et des peines privatives de liberté.

- **Plan d'action « Renforcer la réforme des prisons et de la probation, la fourniture de soins de santé et le traitement des patients dans des établissements fermés en République de Moldova »** : des programmes de formation ont été élaborés à l'intention du personnel pénitentiaire travaillant auprès des enfants et des jeunes en détention et pour la formation initiale des conseillers de probation. Les systèmes de détention et de probation ont été dotés d'un outil d'évaluation des risques et des besoins validé afin de favoriser la réadaptation et la réinsertion des délinquants. Un groupe de 15 formateurs en milieu pénitentiaire ont été préparés à former leurs pairs aux entretiens de motivation. L'élaboration d'un concept de réadaptation psycho-sociale des patients (y compris les patients internés en médecine légale) dans des établissements psychiatriques a été entamée et les groupes de travail se sont réunis pour élaborer des mesures et des procédures opérationnelles normalisées pour les prisons dans des domaines clés.

- **Plan d'action « Soutien au pluralisme des médias et à la liberté d'expression en République de Moldova »** : en mai, le premier de trois documentaires sur les droits de l'homme, réalisés avec le soutien du Conseil de l'Europe en 2021, a réuni plus de 150 personnes à l'occasion de l'événement organisé dans le cadre du projet. De plus, en juin, une conférence internationale a rassemblé 90 professionnels afin d'examiner le nouveau projet de loi sur l'accès à l'information publique et un atelier de réflexion concernant la réglementation en matière de transparence sur les actionnaires des médias grand public au vu de la législation européenne a été organisé à l'intention des membres du Conseil de l'audiovisuel.

- **Plan d'action « Amélioration de la pratique électorale en République de Moldova, phase II »** : l'équipe du projet a finalisé le cahier des charges du futur module « Plaintes électorales » du système d'information automatisé de l'État, afin que la Commission électorale centrale soit davantage à même de résoudre les litiges électoraux de manière transparente et innovante. Soixante jeunes électeurs ont fréquenté une école électorale qui les a préparés aux scrutins locaux tenus en mai 2022 et 25 agents électoraux ont amélioré leurs compétences en matière de cybersécurité et de désinformation grâce à la formation BRIDGE. Des propositions de modification de la réglementation des élections ont été formulées pour que des listes électorales plus fiables soient utilisées lors des scrutins.

- **Plan d'action « Prévention et protection des enfants contre la violence, notamment dans l'environnement numérique »** : l'analyse d'expert de la loi 299 relative aux mesures et services fournis aux enfants en conflit avec la loi a été présentée le 10 mai lors d'une réunion en ligne réunissant des représentants des autorités et de la société civile. L'adaptation au contexte juridique moldave de la version roumaine du module de formation sur l'instruction des affaires d'exploitation et d'abus sexuels en ligne concernant des enfants a

été finalisée et communiquée à l'Institut national de la justice. Le mécanisme national relatif à la Convention de Lanzarote a été approuvé par la création d'une Commission spécialisée de coordination et de suivi de sa mise en œuvre.

- **Plan d'action « Soutien à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en République de Moldova »** : le lancement du projet et la première réunion du Comité directeur ont été organisés, et le plan de travail et le plan de communication du projet validés à cette occasion. Le cours HELP sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a été lancé en partenariat avec l'Institut national de la justice. Soixante-dix professionnels du droit se sont familiarisés avec l'approche centrée sur les victimes et suivent actuellement ce cours.

- **Plan d'action « Renforcer la culture du dialogue et de la consultation des autorités locales en République de Moldova – Phase II »** : l'équipe du projet a signé un accord de subvention avec le Congrès des pouvoirs locaux de Moldova (CALM) afin de renforcer les capacités institutionnelles du CALM en matière de sensibilisation, de coordination, de communication et de suivi fondés sur des données probantes. La mise en œuvre de cet accord a débuté 1^{er} juin 2022 et prendra fin le 31 décembre 2023.

Actions de suivi

- Le projet « Renforcer la culture du dialogue et de la consultation des autorités locales en République de Moldova – Phase II » est devenu opérationnel pendant la période de référence.
- Dans le cadre du dialogue noué par le Groupe de travail de haut niveau sur la justice avec les autorités moldaves, la Commission de Venise a adopté, à sa 131^e session plénière des 17 et 18 juin, un avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale Droits de l'homme et État de droit sur le projet de loi portant modification de certains actes normatifs (système judiciaire). L'avis fait suite à la demande du ministre de la Justice de mars 2022 et a été formulé dans le cadre du Mécanisme de réponse rapide du PGG UE/CdE.
- À cette même session plénière, la Commission de Venise a adopté un avis sur le projet d'amendements à la loi sur le ministère public. Ce projet d'amendements a été proposé à la suite de l'avis de la Commission de Venise CDL-AD(2021)047 sur les amendements du 24 août 2021 à la loi sur le ministère public. La demande d'avis a été formulée par la Secrétaire d'État à la justice en mai 2022.

Autres activités pertinentes

- Le chef du Bureau a participé à l'événement « Dialogue conjoint sur la Convention d'Istanbul – de la ratification à la mise en œuvre » organisé par le parlement de la République de Moldova à l'occasion de l'entrée en vigueur de la Convention, le 1^{er} mai 2022. 8 740 personnes ont participé aux activités de sensibilisation à la Convention d'Istanbul menées par le Conseil de l'Europe via sept contenus citant les principales parties prenantes postés sur les médias sociaux.
- D'avril à juin 2022, le site web du Bureau a enregistré 28 556 pages vues, dont 23 455 pages vues uniques et 12 471 nouvelles visites. Des documents importants du Conseil de l'Europe figurent parmi les 34 documents téléchargés. Grâce à la campagne « 10 for Education for society » menée sur Facebook, le nombre de personnes ayant consulté la page a bondi de 274 %, et 347 000 personnes suivent cette activité. Cette campagne présente le parcours de 10 jeunes et enseignants qui ont appliqué, dans leur environnement, les compétences acquises grâce au projet « Éducation à la

démocratie en République de Moldova ». Le nombre de vues a aussi considérablement augmenté pour la page LinkedIn (+60,8 %), tout comme celui des nouveaux visiteurs (+40,9 %).

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- Du 6 au 9 juin, le Bureau a facilité l'organisation de la visite d'information des corapporteurs de l'APCE sur le respect des obligations et des engagements de la République de Moldova, qui se sont essentiellement intéressés aux dernières évolutions politiques concernant le fonctionnement des institutions démocratiques, et notamment aux répercussions de l'agression de l'Ukraine par la Russie sur le pays.
- Du 13 au 15 juin, le Bureau a facilité la visite d'information de la Représentante spéciale de la Secrétaire générale sur les migrations et les réfugiés, Leyla Kayacik, qui s'est concentrée sur la situation dans le pays, sur les bonnes pratiques adoptées et sur les difficultés et les besoins qui demeurent pour assurer un accueil et une protection appropriés, ainsi que sur la contribution du Conseil de l'Europe à la protection des personnes les plus vulnérables arrivant d'Ukraine. La RSSG a rencontré des représentants des autorités nationales, des ONG et des organisations internationales et elle s'est rendue au poste frontière moldavo-ukrainien de Palanca et dans un centre de placement des réfugiés à Chisinau.
- Du 22 au 24 juin, le Bureau a organisé des réunions avec les autorités nationales et des représentants des collectivités locales pour le Directeur du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Rafael Benitez, qui effectuait une visite dans le pays pour présenter aux autorités un nouveau projet sur la consolidation de l'autonomie locale. Le Directeur s'est également rendu dans l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie pour rencontrer les autorités régionales.

Kyiv

Situation du Bureau

Équipe principale : 11 personnes ; personnel affecté aux projets : 52 personnes ; total : 63 personnes.

À la suite de l'adoption des ajustements prioritaires du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2022 par le Comité des Ministres en mai 2022, 15 projets ont été remis sur les rails et ont commencé à mettre en place des activités sous gestion administrative et financière du Bureau.

État de mise en œuvre des projets/programmes/programmes d'action

- **Projet « Aider les institutions à lutter contre les mauvais traitements en Ukraine – Phase II »** : au mois de juin, le projet a repris ses activités dans le cadre des ajustements prioritaires du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2022. L'équipe du projet a commencé à préparer un avis d'expert sur la conformité, avec les normes européennes, de la perspective de création, au sein du Bureau national d'enquête (SBI), d'une entité judiciaire chargée de veiller à l'indépendance des enquêtes. L'avis contiendra également des recommandations sur le fonctionnement indépendant d'une telle entité. En outre, l'équipe du projet a travaillé à la numérisation de la formation sur la protection des droits de l'homme pour le personnel du SBI (manuel électronique pour les formateurs et les participants). Des supports de formation ont été téléchargés sur le portail en ligne interne du SBI et contribuent à assurer à son personnel un accès constant à des formations continues pendant la guerre.

- **Projet « Lutte contre la violence à l'égard des femmes en Ukraine »** : des subventions ont été octroyées dans ce cadre à quatre ONG locales, à savoir La Strada-Ukraine, le mouvement « Faith, Hope », Love, l'association des avocates ukrainiennes « JurFem » et le Centre « Women's Perspectives », afin que le soutien accordé pour protéger et promouvoir les droits des femmes et des filles soit rapide, direct, souple, fondé sur les besoins et ciblé. Cela a aussi contribué à pérenniser les organisations locales et à faciliter la communication rapide des informations nécessaires aux femmes et aux filles ukrainiennes déplacées.

- **Projet « Lutte contre la violence à l'égard des enfants en Ukraine – Phase III »** : plusieurs consultations des partenaires et des parties prenantes du projet ont été organisées pour évaluer les besoins immédiats nécessitant une réponse dans le cadre du projet actuel [Lien vers la page de la news](#). En outre, des réunions de travail se sont tenues pour analyser le processus de documentation des violations des droits des enfants, et notamment des violences sexuelles, et les mécanismes de collecte de données permettant d'effectuer un suivi des droits des enfants dans le cadre de l'agression russe. Enfin, un aide-mémoire sur la « Protection des enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels » a été établi en [ukrainien](#) et en [anglais](#) en tant qu'outil pratique permettant d'apporter une aide aux enfants victimes d'exploitation ou d'abus sexuels et d'en poursuivre les auteurs.

- **Projet « Renforcer la décentralisation et la réforme de l'administration publique en Ukraine »** : élaboration d'un avis stratégique sur la feuille de route pour le rétablissement de l'autonomie locale suite aux conséquences de la guerre conformément à la Charte européenne de l'économie locale. De plus, en coordination avec le projet du CdE « Soutenir la transparence, l'inclusion et l'intégrité de la pratique électorale en Ukraine – Phase III » et les commissions parlementaires concernées, l'équipe du projet a lancé une initiative conjointe sur le renforcement de la réforme électorale et sur les autorités locales et la représentation de

l'État aux niveaux infranationaux. De plus, le projet a permis de garantir un accès aux services administratifs, aux résidents des communautés de Borodianka et de Boutcha, dans la région de Kyiv, qui ont été dévastées par l'armée russe pendant leur occupation, grâce au guichet unique mobile équipé pour assurer les services administratifs. En outre, l'équipe du projet a tenu plusieurs consultations avec les parties prenantes nationales pour élaborer un concept d'agglomération de Kyiv et apporter son expertise pour examiner le plan d'action de l'association « Agglomération de Kyiv ».

- **Projet « Jeunesse pour la démocratie en Ukraine – Phase II » :** l'équipe a commencé à apporter un soutien d'expert opérationnel, technique et de suivi aux centres de jeunesse, aux collectivités locales et aux ONG de la jeunesse, essentiellement en veillant à ajouter, dans les programmes et les activités locaux, un volet sur la participation des jeunes en temps de guerre. Elle a également entrepris d'élaborer, à l'intention des jeunes travailleurs, une formation sur la prévention du burn out, la fatigue compassionnelle et l'assistance psychologique en situation de crise ; elle coopère pour ce faire avec le projet « Déplacements internes en Ukraine : trouver des solutions – Phase II » et le ministère de la Jeunesse et des Sports. De plus, le projet a contribué au Plan de mesures pour la reconstruction et le développement après-guerre de l'Ukraine dans le domaine de la participation des jeunes à un groupe de travail thématique établi sur la base du règlement du Conseil national pour le redressement de l'Ukraine après la guerre.

- **Projet « Soutenir la transparence, l'inclusivité et l'intégrité des pratiques électorales en Ukraine – Phase III » :** poursuite de la maintenance et du support web pour la plateforme « CEC: prosvita ». L'équipe du projet a lancé des travaux d'étude concernant le fonctionnement des partis politiques et la participation politique en fonction du sexe pendant et après la guerre. Les résultats préliminaires de l'évaluation des besoins en matière électorale ont été présentés et examinés avec les autorités nationales. L'initiative conjointe « Bonne gouvernance démocratique en Ukraine : aller de l'avant dans une période d'après-guerre » (élaborée en synergie avec le projet en cours « Renforcer la décentralisation et la réforme de l'administration publique en Ukraine ») a été examinée et approuvée en accord avec des partenaires nationaux.

- **Projet « Renforcer la gouvernance démocratique locale en Ukraine » :** 200 représentants des collectivités locales et des ONG de la jeunesse ont partagé de nouvelles pratiques en matière d'engagement de la jeunesse qui ont été développées et introduites dans leurs communes pendant la guerre lors de l'atelier en ligne organisé le 20 mai avec l'Association des villes ukrainiennes, dans le cadre de la Semaine du partenariat pour un gouvernement ouvert 2022. L'accord de subvention a été signé avec l'Association des villes ukrainiennes pour renforcer encore les capacités des collectivités locales en Ukraine en temps de guerre et après le conflit. L'équipe du projet a assuré la promotion de la plateforme de mise en relation en ligne Cities4Cities avec les autorités centrales et locales et au niveau européen.

- **Projet « Promouvoir la participation de la société civile à la prise de décisions démocratique en Ukraine » :** mise en place sur trois semaines d'une Académie de la participation de la société civile « Initiatives bénévoles et civiques : s'engager et nouer des partenariats en temps de guerre ». Les participants ont pu approfondir leurs connaissances, acquérir de nouvelles compétences et renforcer leurs capacités de travail bénévole, partager leur expérience ou trouver des partenaires pour de futurs projets. Le programme de mentorat prévoyant un accompagnement personnalisé des bénévoles a été lancé. Afin que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) ou touchées par la guerre puissent davantage participer aux affaires locales et à la prise de décisions, l'équipe du projet a commencé à apporter son soutien d'expert au Conseil régional de Lviv pour l'élaboration du programme

d'éducation régional, en y associant les enseignants, les parents et les élèves déplacés et en adaptant le programme à leurs besoins. En collaboration avec trois municipalités pilotes, le projet a conçu une réglementation sur les consultations publiques, pour permettre aux PDI de participer aux affaires locales, faciliter la cohésion sociale et l'intégration et faire en sorte que les politiques locales tiennent compte de cette problématique. De plus, l'équipe a réalisé à l'échelle nationale une étude concernant les effets de la loi martiale sur la participation de la société civile.

- **Projet « Protection des minorités nationales, y compris les Roms, et des langues minoritaires en Ukraine – Phase II »** : 90 représentants de la communauté rom ont examiné, lors de consultations en ligne, les besoins urgents des PDI/réfugiés roms et les moyens permettant d'y répondre dans le cadre du projet. Des rapports thématiques et des recommandations ont été élaborés. Le projet a lancé une procédure d'attribution de subventions aux ONG des minorités pour faire face aux besoins urgents des groupes minoritaires et protéger leurs droits sur le terrain. En outre, le projet a apporté son soutien d'expert en matière de protection des minorités nationales et de lutte contre la discrimination au Groupe de travail sur les droits de l'homme du Conseil national pour le redressement de l'Ukraine.

- **Projet « Un système de justice pénale respectueux des droits de l'homme en Ukraine »** : l'équipe du projet a contribué à la création, auprès du Parquet général, d'un groupe consultatif d'experts chargé d'appuyer le processus d'enquête sur les violations flagrantes des droits de l'homme dans le cadre de la guerre en cours. Ce groupe consultatif a élaboré cinq documents traitant de questions diverses, parmi lesquels un avis d'expert sur le projet de loi visant à modifier le Code de procédure pénale au regard des activités des équipes communes d'enquête.

Suite à la demande du ministère de la Justice, le projet a émis un avis d'expert sur le projet de loi destiné à favoriser les procédures pénales et l'application des peines qui sont forcloses en raison de l'agression armée. 196 procureurs ont renforcé leurs connaissances et leurs compétences au regard des particularités des enquêtes concernant des violences sexuelles liées aux conflits lors d'un webinaire organisé par le projet.

- **Projet « Soutenir les réformes constitutionnelles et législatives ainsi que la justice constitutionnelle, et aider la Verkhovna Rada à mener des réformes destinées à améliorer son efficacité – Phase 3 »** : plus de 100 participants, parmi lesquels des juges de la Cour constitutionnelle, des experts nationaux et internationaux en droit constitutionnel, des représentants de juridictions constitutionnelles d'États étrangers et d'organisations internationales, des représentants de la sécurité nationale du secteur public, des avocats ainsi que des diplomates ont examiné le rôle à jouer et les mesures à prendre par la Cour constitutionnelle au regard de la mise en œuvre de la stratégie de l'État pour que l'Ukraine puisse devenir membre de l'UE. En outre, la présentation de la publication intitulée « Commentaire scientifique et pratique de la première partie (générale) du Code électoral de l'Ukraine » a été organisée par le projet en collaboration avec la Cour suprême pour 98 juges et membres du personnel de la Cour, ainsi que des juges de cours d'appel judiciaires et administratives. Les principes régissant les organes de gestion des élections, les listes électorales, l'information des électeurs et les campagnes électorales, l'observation des élections et les recours en cas de fraude électorale ont été analysés en détail. Le mémoire amicus Curiae sur les limites du contrôle ultérieur (a posteriori) des amendements constitutionnels par la Cour constitutionnelle, adopté par la Commission de Venise à sa 131^e session plénière (Venise, 17 et 18 juin 2022), a été traduit en ukrainien par le projet, à la demande des partenaires nationaux.

- **Projet « Continuer d'appuyer la promotion des droits sociaux en Ukraine » :** l'équipe du projet a apporté un soutien d'expert pour élaborer, dans les domaines de la politique sociale, de l'accessibilité aux handicapés, de la réforme des retraites et des droits du travail, un mandat qui servira de cadre au Conseil national du redressement de l'Ukraine. Le groupe de travail pour l'élaboration du Code social de l'Ukraine destiné à garantir les droits sociaux des catégories vulnérables a été créé, et la commission parlementaire ad hoc et le Conseil de l'Europe ont été élus à la co-présidence du groupe de travail.
- **Projet « Soutien aux institutions et processus judiciaires pour renforcer l'accès à la justice en Ukraine » :** organisation d'une série de consultations avec les principales parties prenantes du système judiciaire sur les moyens permettant d'optimiser les procédures de sélection et de nomination des juges (tribunaux de première et de deuxième instance) ainsi que les procédures disciplinaires visant les juges. En outre, l'équipe du projet a organisé la première visite officielle du Président de la Cour suprême au Siège du Conseil de l'Europe, à l'occasion de laquelle la délégation a rencontré des représentants des organes du Conseil de l'Europe et réfléchi aux moyens permettant de résoudre les difficultés rencontrées par les autorités judiciaires ukrainiennes dans le contexte de la guerre en cours. Enfin, elle a organisé, en réunissant des experts nationaux et des membres du personnel du Bureau de l'Agent du gouvernement, un débat thématique sur la mise en œuvre du droit international humanitaire et ses interactions avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.
- **Projet « Déplacements internes en Ukraine : trouver des solutions – Phase II » :** en coopération avec l'École nationale de la magistrature, l'équipe du projet a lancé l'élaboration, à l'intention des magistrats, d'une nouvelle formation sur la protection judiciaire des droits de propriété des PDI et des personnes touchées par la guerre. Elle a apporté son expertise et rendu des conseils stratégiques sur l'élaboration d'un cadre réglementaire permettant de répondre aux besoins urgents de logement des PDI et des personnes touchées par la guerre et de protéger les droits des PDI à travers divers groupes de travail interinstitutionnels. Le projet accorde en outre des subventions aux ONG locales qui répondent actuellement aux besoins de protection d'urgence des PDI sur le terrain, notamment par des solutions numériques adaptées. Quarante-sept psychologues, avocats, travailleurs sociaux et jeunes militants, qui avaient participé à 11 sessions en ligne organisées par le projet, ont amélioré leurs compétences pour fournir des conseils et un soutien psychologique en urgence aux PDI et aux personnes touchées par la guerre, en s'intéressant plus particulièrement aux traumatismes et aux troubles de stress post-traumatique. Des activités destinées aux jeunes ont été mises en place avec le projet « Jeunesse pour la démocratie en Ukraine – Phase II ». Enfin, dans le cadre de la campagne d'information sur les droits des PDI lancée par le projet en coopération avec le ministère de la Politique sociale, 12 000 exemplaires d'infographies et d'affiches sur l'accès aux services essentiels et aux numéros d'urgence destinés aux PDI ont été imprimés et placés dans les services de protection sociale, les centres de services administratifs, les bureaux d'assistance juridique gratuite et les gares ferroviaires.
- **Nouveau Projet « Soutien à la sécurité des journalistes, aux médias et à l'accès à l'information, et notamment à la stratégie de communication du Parquet général en Ukraine » :** ce projet, conçu pour aider les médias ukrainiens à faire face aux besoins actuels et aux conséquences de l'agression russe et de la guerre en Ukraine, a été lancé en mai 2022 pour faire suite au précédent projet UE/CdE sur la liberté des médias. Ce projet a adapté au contexte national et traduit en ukrainien les normes du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales sur la liberté d'expression en temps de guerre. Une aide a été apportée à la participation du président de l'autorité nationale de réglementation des médias à la 55^e réunion de la Plateforme européenne des instances de régulation (EPRA) tenue du 11 au 13 mai à Anvers, en Belgique. Le projet a accordé au radiodiffuseur public ukrainien

une subvention destinée à couvrir les dépenses de logement de 80 membres du personnel ayant déménagé, contribuant ainsi à assurer des conditions de travail favorables et la pérennité de l'équipe concernée.

• **Projet dans le cadre de la deuxième phase du PGG « Renforcer les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Ukraine »** : suite aux consultations menées avec la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement de la Commission européenne en mars 2022, il a été décidé de laisser le projet en suspens et de traiter les demandes d'assistance ciblée formulées par les partenaires ukrainiens dans le contexte du projet régional sur la lutte contre la corruption mis en œuvre dans le cadre du PGG. Cette approche permet de répondre aux besoins émergents avec souplesse en concertation avec les partenaires nationaux et la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Ukraine en tenant compte de l'évolution de la situation. En juin, une formation en ligne sur la saisie et la confiscation a donc été dispensée aux membres du Groupe de travail de l'École nationale de la magistrature en Ukraine. Les préparatifs ont été lancés pour la tenue d'un atelier sur les solutions comparatives et les bonnes pratiques dans l'analyse stratégique, qui se tiendra en septembre.

• **Intégration d'une perspective de genre et égalité entre les femmes et les hommes** : la *Verkhovna Rada* a voté en faveur de la ratification de la Convention d'Istanbul le 20 juin, marquant ainsi le point d'orgue du travail effectué depuis plusieurs années par le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales en Ukraine. Tous les projets et autres activités menés en Ukraine sont appuyés par la Conseillère pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pendant la période de référence, la conseillère a principalement appris aux équipes des projets à intégrer la perspective de genre dans le contexte d'un conflit armé. Le Bureau maintient sa présence extérieure en participant activement aux groupes de travail et réunions présentant un intérêt, et notamment aux réunions hebdomadaires du Sous-cluster sur la violence fondée sur le genre afin de suivre les discussions sur les questions de genre liées au conflit en Ukraine. Le Groupe de travail sectoriel sur l'égalité de genre s'est réuni le 6 avril. La lettre sur l'égalité entre les femmes et les hommes a été envoyée au personnel le 25 mai, avec les mises à jour les plus récentes, notamment au regard de l'impact selon le genre.

Visibilité et sensibilisation

Activités de communication du Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine

- Trente-cinq déclarations et articles contenant des messages clés des dirigeants du Conseil de l'Europe ont été traduits en ukrainien, publiés et diffusés au cours de la période de référence, dont 30 déclarations concernant l'agression actuellement menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, les atrocités commises à Boutcha et dans d'autres villes proches de Kyiv, les crimes visant des citoyens ukrainiens et des élus locaux, la situation dans Marioupol assiégée, la réponse à la crise des réfugiés ukrainiens, un Plan d'action ajusté pour l'Ukraine 2018-2022, la situation au regard des droits de l'homme en Crimée, l'approbation de la Convention d'Istanbul et les attaques de missile à Krementchouk.
- L'agence d'information et de presse WESTINFRONT a publié un entretien avec le chef du Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine, Steen Nørlov.
- 110 articles ont été publiés sur le site web du Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine.
- Le Bureau a dénombré sur son site web 30 243 visites, 49 361 pages vues et 40 763 pages vues uniques.

- Entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2022, 198 contenus ont été publiés sur la page Facebook du Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine, touchant 85 221 utilisateurs uniques. Cette page Facebook a enregistré 78 nouveaux abonnés (soit 6 052 au total).
- Les chiffres du compte Twitter pour la même période sont les suivants : 233 tweets, 94 nouveaux abonnés (1 076 au total), 15 436 consultations du profil et 70 105 expositions.
- Depuis le mois de mai, le Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine publie une lettre d'information sur l'intranet.

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- Du 3 au 6 mai, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, s'est rendue à Kyiv et dans sa région.
- Le 9 mai, la Secrétaire générale, Marija Pejčinović Burić, a effectué une visite de travail à Kyiv et s'est rendue à Borodianka et à Irpin.
- Du 1^{er} au 4 juin, le Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, Leendert Verbeek, a effectué une visite en Ukraine, en compagnie du Secrétaire général du Congrès, Andreas Kiefer.
- Le 28 juin, une délégation multipartite de dix membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a effectué une visite de travail à Kyiv et dans sa région.

Sarajevo

Situation du Bureau

Équipe principale : 7 personnes (dont un stagiaire) ; personnel affecté aux projets : 20 personnes ; total : 26 personnes.

Le Bureau met en œuvre 11 projets : cinq dans le cadre de la Facilité horizontale UE/CdE pour les Balkans occidentaux et la Türkiye (phase II) et six financés par des contributions volontaires au niveau du plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine. De plus, le Bureau participe à la mise en œuvre d'un projet régional, le programme conjoint UE/CdE sur l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED).

État de mise en œuvre des projets/du plan d'action

- **Facilité horizontale UE/CdE « Améliorer le traitement des personnes détenues dans le respect des droits de l'homme et sur la base des normes et des bonnes pratiques européennes en Bosnie-Herzégovine »** : le ministère de l'Intérieur du Canton de Sarajevo a intégré, dans ses [Instructions concernant la prise en charge des personnes privées de liberté](#), des procédures opérationnelles tirées du manuel sur les droits humains des personnes privées de liberté en garde à vue. L'[appel d'offres](#) destiné à doter d'ordinateurs des prisons pilotes et à soutenir la transformation numérique en Bosnie-Herzégovine a été publié le 15 juin.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Promouvoir la diversité et l'égalité en Bosnie-Herzégovine »** : 24 membres du groupe de coordination des minorités ont approfondi leur connaissance de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, afin de la mettre à profit pour d'autres initiatives de sensibilisation. L'équipe a fait la promotion du travail d'une autrice rom, Hedina Tahirovic-Sijerčić. Les capacités de 20 responsables/professionnels de l'éducation – de la Republika Srpska, du district de Brčko et de six cantons bosniens – ont été renforcées en matière de prévention des actes de stigmatisation et de violence à l'égard des élèves LGBTI. À l'instar des années précédentes et en tandem avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, cette action a apporté un soutien à la Marche des fiertés bosnienne organisée à Sarajevo. Un nouveau plan de travail semestriel a été adopté à la 5^e réunion du Comité directeur.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Une éducation de qualité pour tous »** : la coopération entre les ministères de l'Éducation de l'État, des entités et des cantons a été fructueuse. Lors de leur 6^e réunion tenue le 7 avril à Sarajevo, les membres du Conseil consultatif ont évalué les activités, les résultats et les réalisations de la période récente, notamment celles organisés dans le cadre du programme de subventions et mises en œuvre par des organisations de la société civile pour promouvoir les compétences nécessaires à une culture de la démocratie dans des écoles pilotes. Dans les 29 écoles concernées, 415 enseignants ont activement mis en avant les avantages d'une culture de la démocratie dans les écoles auprès de leurs élèves et de la population locale, en favorisant la mise en place d'une approche globale de l'école et la participation des élèves, ainsi que la création de 28 clubs de réflexion scolaires, 20 projets scolaires communs et 15 initiatives associant école et population locale.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Prévention et lutte contre la traite des êtres humains en Bosnie-Herzégovine »** : lors de formations sur mesure spécialisées, les capacités de 55 professionnels de l'éducation de la jeunesse et 25 professionnels des soins de

santé ont renforcé leurs capacités en matière d'identification et de protection d'enfants victimes de la traite. L'étude sur [l'évaluation de l'âge des enfants exposés à la traite des êtres humains en Bosnie-Herzégovine](#), qui s'intéresse aux moyens permettant de mettre en place une procédure d'évaluation de l'âge réalisable qui soit conforme aux normes internationales et européennes et facilite la mise en œuvre de la recommandation du GRETA, a été publiée et largement diffusée. De plus, 25 professionnels du droit et de la protection sociale et inspecteurs du travail ont suivi le nouveau module en ligne du cours HELP sur la traite des êtres humains, qui concerne l'exploitation par le travail.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias en Bosnie-Herzégovine – JUFREX 2 »** : deux formations en cascade destinées aux avocats bosniens ont été organisées, en collaboration avec l'Association du barreau de l'entité, sur le discours de haine (19 et 20 avril) pour 13 participants (dont 9 femmes) et sur la protection des donneurs d'alerte (24 et 25 mai) pour 17 participants (dont 11 femmes). Une conférence sur les résultats de JUFREX en Bosnie-Herzégovine s'est tenue le 7 avril en collaboration avec l'Association bosnienne des journalistes. Au total, 40 représentants des cercles juridiques et médiatiques y ont participé (dont 30 femmes). Bien que la collaboration entre ces milieux professionnels se soit fortement intensifiée grâce à JUFREX, les journalistes restent confrontés à des difficultés, notamment en ce qui concerne leur sécurité.

- **Projet « Pour des actions pénitentiaires durables en matière de gestion de la réinsertion des détenus violents et extrémistes en Bosnie-Herzégovine (ESPA-VEP) » financé par une contribution volontaire** : un projet de suivi d'une durée de 30 mois sur la déradicalisation a été lancé en avril en coopération avec les ministères de la Justice de l'État et de l'entité concernée et leurs établissements pénitentiaires respectifs. Le Comité directeur du projet a tenu sa première réunion le 21 juin et a approuvé le programme de travail du projet qui court sur 5 mois. La première réunion du Groupe de travail interinstitutionnel sur l'élaboration de critères normalisés pour la création de cellules de renseignement pénitentiaire et de guichets uniques pour la collecte, l'analyse et l'échange de données s'est tenue le 22 juin, et a conduit à une cartographie des principaux éléments et critères institutionnels et opérationnels de mise en place de ces mécanismes.

- **Projet « Initiative pour la sécurité juridique et l'efficacité du système judiciaire en Bosnie-Herzégovine – Phase III » financé par une contribution volontaire** : 17 juges et auxiliaires de justice ont acquis des compétences en ce qui concerne les motifs des décisions pénales. Le canton d'Herzégovine-Neretva a accepté de mobiliser des fonds pour le remboursement des dettes à recouvrer dans le cadre des affaires du groupe *Kunić*. Cinq juristes du Bureau de l'Agent du gouvernement ont acquis les compétences nécessaires pour faire des recherches et rédiger des plans d'action et des rapports. Grâce à un appui de formation des formateurs, 12 nouveaux formateurs ont été accrédités pour dispenser des formations sur les droits de l'homme aux magistrats, et 7 modules sur les droits de l'homme ont été conçus. Le rapport sur la situation du système judiciaire établi par la commission parlementaire ad hoc a été mis en avant aux niveaux national et international. Des modules sur les droits de l'homme ont été élaborés dans le cadre du programme sur les droits de l'homme pendant la Phase II.

- **Projet « Innover pour la participation démocratique au niveau local en Bosnie-Herzégovine » financé par une contribution volontaire** : le 6 mai, la cheffe du Bureau et le maire de Mostar ont signé un [accord de subvention de 35 000 EUR](#) pour appuyer la mise en œuvre des recommandations de la première Assemblée des citoyens de Mostar tenue en juillet 2021. Après le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt ouvert, un groupe de 23 collectivités locales bosniennes ont créé une [plateforme d'échange](#) et se sont

réunies le 24 mai avec des pairs d'autres parties de l'Europe pour partager des points de vue sur les approches démocratiques innovantes, le gouvernement ouvert, l'intégrité politique et la transparence afin de renforcer la confiance des citoyens. Une nouvelle brochure du Congrès du Conseil de l'Europe « Comment rendre ta ville meilleure », destinée à sensibiliser les enfants aux objectifs de développement durable, a été traduite et adaptée à la situation de la Bosnie-Herzégovine.

- **Projet « Soutien à des processus électoraux plus complets et inclusifs en Bosnie-Herzégovine » financé par une contribution volontaire** : plus de 50 personnes ont assisté à la conférence « La réponse de la justice pénale aux menaces pesant sur l'équité et l'intégrité des élections » tenue à Sarajevo (23 au 25 juin) pour le ministère public, les centres de formation des magistrats, les organes de police et les représentants de la Commission électorale centrale (CEC). Il s'agissait du premier événement de ce type organisé dans le pays. Les moyens permettant d'améliorer la communication/coordination entre la CEC et les parquets et les tribunaux ont été examinés, pour faire en sorte que les fraudes électorales fassent l'objet d'enquêtes/de poursuites. Divers thèmes ont été abordés : dépôt des plaintes au pénal, déroulement des enquêtes/du procès, prononcé de la décision et procédures de recours éventuelles. Des conclusions en vue d'une action future ont été adoptées.

- **Projet « Éducation aux médias et à l'information : renforcer les droits de l'homme et la démocratie » financé par une contribution volontaire** : l'étude sur la mise en œuvre des normes en matière d'éducation aux médias et à l'information dans diverses institutions a été traduite et publiée, et la version anglaise de l'étude sur le genre et les médias a été publiée et est en cours de traduction vers les langues de la Bosnie-Herzégovine. Les plans de communication sur les réalisations du projet ont été finalisés et serviront de base à une campagne sur les médias sociaux. En outre, plusieurs activités destinées à renforcer les capacités de l'Agence de régulation des communications (ARC) ont été engagées, parmi lesquelles une évaluation du réseau informel d'éducation aux médias et à l'information, l'élaboration d'une stratégie de communication efficace pour l'ARC et la planification de la semaine internationale de l'éducation aux médias et à l'information.

- **Projet « Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la liberté d'expression et de la liberté de l'information en Bosnie-Herzégovine » financé par une contribution volontaire** : les dernières activités de la phase initiale sont en cours, et notamment les réunions avec les parties prenantes concernées qui n'ont pas eu lieu pendant la mission de la DGI (Division de la coopération pour la liberté d'expression), comme certaines institutions et instances de l'État et des entités, des acteurs internationaux ou des organisations de la société civile. La phase initiale du projet a officiellement pris fin et le plan de travail a été finalisé et communiqué au partenaire du projet. Afin d'apporter soutien et renforcement des capacités au partenaire du projet, le ministère des Droits de l'homme et des Réfugiés, un appel d'offres international devant permettre de choisir un consultant à long terme a été rédigé afin d'être publié.

Mise en œuvre de projets régionaux en Bosnie-Herzégovine (voir aussi la rubrique « Bureau de Belgrade ») :

- **Programme conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED) »** : la réunion régionale du Comité directeur de ROMACTED II, tenue à Skopje, a attiré l'attention des participants sur l'importance de l'engagement local, de la prise en compte des besoins des Roms dans l'établissement des budgets et des questions transversales, comme le genre et l'antitsiganisme. Il a en particulier été souligné que les Roms devaient être associés à l'ensemble des processus

ci-dessus. Un nouveau plan d'action pour l'inclusion des Roms 2021-2025 a été officiellement adopté par le Conseil des ministres, et ce processus a été appuyé par le projet ROMACTED en étroite coopération avec le ministère des Droits de l'homme et des Réfugiés. En synergie avec le Conseil de coopération régionale, une formation de deux jours sur la prise en compte des besoins des Roms dans l'établissement des budgets a été organisée pour les 12 communes participant au programme.

Autres activités pertinentes

- Le 7 avril, la cheffe du Bureau a pris la parole à la Conférence finale du projet JUFREX organisée par l'Association bosnienne des journalistes.
- Le 21 avril, la cheffe du Bureau a rencontré le Président et les membres du Haut conseil de la magistrature pour veiller à la cohérence du soutien apporté par le Conseil de l'Europe pour promouvoir l'efficacité de la justice.
- Le 24 mai, la cheffe du Bureau a participé au lancement de la plateforme d'échange sur la gouvernance locale au mont Igman, à proximité de Sarajevo.

Skopje

Situation du Bureau

Le Bureau a mis en œuvre des projets dans le cadre du programme conjoint UE/CdE.

État de mise en œuvre des projets/programmes/plans d'action/documents de coopération

- Facilité horizontale UE/CdE « Promotion de la diversité et de l'égalité en Macédoine du Nord »** : l'avant-projet de l'analyse des données sur le discours de haine et les crimes de haine a été finalisé. Une réunion entre les organismes de promotion de l'égalité de l'Albanie, du Monténégro et de la Macédoine du Nord a été organisée sur deux jours, les 4 et 5 avril. Deux événements de promotion de la campagne « Bloquer la haine, partager l'amour » ont été organisés à Skopje en avril et en mai, les vidéos ont été mises en avant et le lancement des principaux messages a été amorcé. Deux formations sur la lutte contre la discrimination au travail ont été dispensées en présence d'inspecteurs du travail de l'État les 6 et 7 juin à Skopje et à Bitola, en coopération avec les projets ROMACTED et Prévention et lutte contre la traite des êtres humains en Macédoine du Nord.
- Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias en Macédoine du Nord »** : le nombre des formateurs nationaux (juges, procureurs et avocats) à la liberté d'expression a été porté à 37. Un atelier sur les [Lignes directrices de l'Agence de services médias audio et audiovisuels relatives au suivi de l'application des normes de communication dans les affaires de violence fondée sur le genre dans les médias](#) a été organisé par l'Agence pour les radiodiffuseurs publics. Dans le cadre des accords de subventions signés avec l'action JUFREX, l'Association macédonienne des journalistes a organisé à destination des journalistes et des avocats un séminaire interprofessionnel sur les poursuites stratégiques altérant le débat public (« poursuites-bâillons »), les expériences comparatives et les pratiques d'identification et de prévention.
- Concernant la lutte contre la traite**, le 20 avril, 25 psychologues et pédagogues scolaires ont été formés aux techniques d'interrogatoire pour identifier les victimes potentielles de la traite des enfants. Le 29 avril, le groupe de travail du ministère de la Justice sur la bonne exécution du projet de loi sur l'indemnisation par l'État, qui bénéficie du soutien de l'initiative, s'est réuni et a rédigé un plan d'action relatif à l'application de la législation. Les 25 et 26 mai, la Facilité horizontale II UE/CdE « Lutte contre la traite en Macédoine du Nord » a créé deux groupes de réflexion sur le rôle des professionnels de santé dans l'identification et l'orientation proactives des victimes potentielles de la traite des êtres humains. Elle prépare actuellement, sur ce thème, des supports d'information destinés aux professionnels de santé susceptibles d'être en contact avec une victime potentielle de la traite. Le 20 mai, le Comité directeur a tenu sa 6^e réunion à Skopje en présence de 17 membres et observateurs. Les 6 et 7 juin, deux formations sur la discrimination et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation par le travail ont été dispensées à des inspecteurs du travail en coopération avec la Facilité horizontale II UE/CdE « Promouvoir la diversité et l'égalité » et ROMACTED. Deux autres initiatives subventionnées concernant la mendicité des enfants, la Covid-19 et la traite des êtres humains ont été présentées dans les médias.
- L'Action de lutte contre la criminalité économique a permis de finaliser le projet de proposition sur la confiscation sans condamnation préalable**, continué d'aider les institutions bénéficiaires à évaluer les personnes morales et les montages juridiques au regard des risques de blanchiment de capitaux/financement du terrorisme et organisé une formation

de suivi pour le Service des déclarations de patrimoine de la Commission d'État pour la prévention de la corruption.

- En Macédoine du Nord, **la Facilité horizontale 12** a renforcé les capacités des Bureaux régionaux du ministère de la Justice pour répondre efficacement à la multiplication des demandes d'assistance juridique gratuite : 50 membres des Bureaux ont amélioré leurs compétences en matière de traitement des demandes lors de deux formations de cascade animées par les formateurs de cette action et 25 ordinateurs portables ont été achetés pour améliorer l'efficacité au travail et offrir des services d'assistance juridique gratuite de meilleure qualité. Une commission, composée des membres du personnel du ministère de la Justice ayant suivi une formation dans le cadre de cette action, a publié un appel à subventions pour les organisations de la société civile et les cliniques juridiques, évalué les candidatures et finalisé la procédure, en intégrant les recommandations émises au titre de l'action. Grâce à la campagne de sensibilisation à l'assurance juridique gratuite (qui a touché plus de 350 000 personnes sur les seuls médias en ligne), le nombre de personnes ayant bénéficié d'une assistance juridique primaire dans les Bureaux régionaux a bondi de 299 % et les demandes d'assistance juridique secondaire approuvées ont augmenté de 125 % en 2021 par rapport à 2019.

- Dans le cadre de la **Facilité horizontale 13**, la version pilote de la procédure opérationnelle normalisée pour les soins de santé en milieu carcéral a été mise en place à la prison de Shtip. Le personnel médical travaillant dans les établissements pénitentiaires a bénéficié de deux formations, et certains ont aussi participé à la visite d'étude effectuée à Madrid, partageant ainsi leur expérience sur le transfert des prestations de soins de santé.

Tbilissi

Situation du Bureau

Équipe principale : 8 personnes ; personnel affecté aux projets : 34 personnes ; total : 42 personnes.

Le Bureau mettait en œuvre 18 projets, trois dans le cadre du Partenariat pour une bonne gouvernance (PGG II) UE/CdE, un financé par une coopération conjointe UE/CdE et 14 financés par des contributions volontaires au niveau du plan d'action.

État de mise en œuvre des projets/programmes/plans d'action

- **Projet UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcer la responsabilité et l'efficacité du système judiciaire et le professionnalisme des avocats en Géorgie »** : une enquête de satisfaction du personnel adaptée aux besoins du système judiciaire géorgien a été mise au point. Elle devrait être réalisée dans deux tribunaux au moins d'ici la fin 2022. Après la révision des modules théoriques du cours d'adaptation et l'élaboration de critères harmonisés pour la création des plans de cours (syllabus), le projet a appuyé une formation des formateurs pratique dans ce domaine. De ce fait, 9 nouveaux plans de cours harmonisés (syllabus) contiendront un résumé en bonne et due forme des thèmes abordés et des résultats du cours.
- **Projet UE/CdE dans le cadre du PGG « Améliorer les systèmes de prévention et de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme » (PGG II-GE)** : l'équipe du projet a contribué au renforcement des connaissances des représentants des secteurs financier (banques commerciales, prestataires de services de paiement) et non financier (comptables/commissaires aux comptes) géorgiens pour mettre en place des systèmes efficaces de coopération et de conformité en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux/financement du terrorisme, et de veiller à la transparence au regard des bénéficiaires effectifs. Des représentants des forces de l'ordre géorgiennes ont amélioré leurs compétences en ce qui concerne les enquêtes et les poursuites visant les activités délictueuses des entreprises.
- **Projet UE/CdE dans le cadre du PGG « Soutien aux réformes de la justice pénale – gestion des aspects pénaux de la réforme judiciaire en Géorgie »** : au cours de la période de référence, une communication étroite a été maintenue avec les bénéficiaires et la pertinence du projet a été confirmée au cours de réunions bilatérales également dans la perspective de la réforme en cours sur la séparation des pouvoirs entre procureurs et enquêteurs et des travaux sur le nouveau Code des infractions administratives. En outre, une version géorgienne du Cours HELP du Conseil de l'Europe sur la coopération internationale dans les affaires pénales a été élaborée avec le concours de tuteurs exerçant la fonction de procureur.
- **Plan d'action « Promouvoir une approche intégrée pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes en Géorgie »** : grâce au support conjoint du projet et d'ONU Femmes, et en coopération avec l'École de la magistrature, un module de formation sur l'administration de la justice dans les affaires de violences sexuelles a été élaboré pour le personnel des tribunaux. Ainsi, 20 juges et 20 juges assistants de tribunaux et de cours d'appel géorgiens ont suivi une formation pilote de deux jours. De plus, une formation de formateurs a été organisée sur trois jours pour des juges, sur la base du module révisé sur les questions de violence à l'égard des femmes et de

violence domestique. Elle sera suivie de deux formations pilotes destinées au personnel des tribunaux. Du 13 au 15 juin, une visite d'étude a été organisée en Suède, pour 12 représentants d'institutions publiques, au sujet de la législation relative aux violences sexuelles et des bonnes pratiques sur la base de la Convention d'Istanbul.

- **Plan d'action « Renforcer la liberté des médias, la gouvernance d'internet et la protection des données à caractère personnel en Géorgie » (SMIP-GE) :** une table ronde sur les poursuites stratégiques altérant le débat public a été organisée en mettant tout particulièrement l'accent sur les poursuites stratégiques à l'encontre des acteurs des médias. La table ronde a réuni des organisations de la société civile et la médiatrice. Des entretiens ont été menés avec toutes les parties prenantes dans les domaines de la sécurité des journalistes, dans le cadre de l'étude « Analyse du cadre juridique et politique de la Géorgie au regard de la protection et de la sécurité des journalistes ». Le projet a apporté son soutien à l'action du Conseil de l'Europe sur la visibilité engagée au Festival en plein air de Tbilissi afin de sensibiliser les jeunes à la liberté d'expression et à la liberté d'internet, essentiellement. Cette action a aussi permis de promouvoir le travail accompli dans ces domaines par les organisations de la société civile.

- **Plan d'action « Améliorer l'accès aux services d'assistance juridique pour les populations marginalisées » :** du 29 au 31 mai, le projet a organisé un débat sur les projets d'amendements à sept lois réglementant les activités professionnelles des avocats. Ce débat a réuni les dirigeants de l'Association géorgienne du barreau et des députés géorgiens. Avec le soutien du projet, l'Association du barreau a organisé, avec des avocats, plusieurs réunions (7) sur la déontologie professionnelle dans différentes régions du pays. Egalement avec le soutien du projet, le Service d'assistance juridique (SAJ) a mis en place diverses réunions (11) avec des citoyens, ainsi que des tribunaux simulés pour les avocats de l'assistance juridique gratuite dans plusieurs régions de Géorgie. L'équipe du projet a entamé une évaluation de la loi géorgienne sur l'assistance juridique, le projet de règlement intérieur du SAJ et son statut du personnel avec le concours d'un expert international.

- **Plan d'action « Soutenir la transparence, l'inclusivité et l'intégrité des pratiques et processus électoraux en Géorgie » :** la formation « Réinventer les élections » a doté les responsables électoraux et les jeunes dirigeants d'Ajara d'instruments pratiques leur permettant de mieux influencer sur la prise de décision. Un atelier régional a offert aux membres des commissions électorales centrales géorgienne et moldave la possibilité de tenir des échanges thématiques de haut niveau entre pairs. Durant un atelier qui s'est tenu sur deux jours, des membres des commissions électorales des districts et centrale ont travaillé à l'amélioration de la planification stratégique du cycle électoral. À la conférence « Environnement médiatique et élections » organisée dans le cadre du projet, des responsables électoraux de haut niveau et des représentants des principaux groupes de médias ont réfléchi aux mesures envisageables pour améliorer l'environnement médiatique pendant les élections.

- **Plan d'action « Renforcement de la protection des droits sociaux et économiques en Géorgie » :** le projet a adapté un cours HELP sur les droits du travail en formation sur les droits de l'homme pour le Bureau d'inspection du travail et lancé un cours encadré en ligne pour 32 inspecteurs du travail. Les participants ont achevé la formation sur un taux de réussite de 96 %. 119 agents du Bureau ont été formés à la communication et aux compétences sociales pour mieux communiquer avec les employeurs et les employés dans le cadre de leur mission. Cette formation a été précédée d'un atelier destiné à identifier les principaux sujets de préoccupation et points à améliorer, les spécificités de leur fonction et les pratiques adaptées aux situations difficiles.

- **Plan d'action financé par une contribution volontaire de l'Autriche « Renforcer la démocratie participative et les droits de l'homme au niveau local en Géorgie » (PMM 2638)** : 95 participants représentant les élus locaux, le personnel municipal, les organisations de la société civile, l'Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG) et le Bureau du médiateur ont approfondi leurs connaissances dans les domaines de l'égalité femmes-hommes (deux ateliers) et des données relatives aux droits de l'homme (université de printemps). Un accord de subvention a été signé avec la NALAG pour intensifier la promotion des droits de l'homme au niveau local, élaborer des mécanismes efficaces de dialogue à plusieurs niveaux et renforcer les activités de sensibilisation. Une première table ronde entre les collectivités locales et le Bureau du médiateur a été organisée pour amorcer un dialogue structuré sur les recommandations de ce Bureau. Un état des lieux des capacités des collectivités locales en matière de mise en œuvre des droits de l'homme est en cours de finalisation.
- **Plan d'action financé par une contribution volontaire de l'Autriche « Renforcer la démocratie participative et les droits de l'homme au niveau local en Géorgie » (PMM 2802)** : deux académies régionales de démocratie participative ont été organisées et quelque 50 représentants des collectivités locales et des OSC de 12 communes ont été formés aux outils de participation citoyenne. La préparation des Assemblées citoyennes a été lancée dans deux communes (Rustavi et Ozurgeti). Trois cours en ligne sur la méthodologie CivicLab destinées au groupe d'experts pilote ont permis de former 6 experts CivicLab certifiés et 10 spécialistes CivicLab. Les outils – « Participation civile à la prise de décision », « CivicLab », « Uchange » – ont été adaptés et traduits en géorgien. Des notices explicatives ont été conçues pour chaque outil. Des lignes directrices sur les formes juridiques et les mécanismes de participation citoyenne ont été élaborées.
- **Programme conjoint UE/CdE – « Soutien à une meilleure évaluation des résultats des efforts de réforme judiciaire dans le Partenariat oriental » (Tableau de bord de la justice du Partenariat oriental)** : à l'issue du contrôle de qualité des données 2020 recueillies dans le cadre du Tableau de bord de la justice du Partenariat oriental, les deux parties suivantes du rapport (volets) ont été transmises à la DG NEAR : partie 1 : graphiques et tableaux comparatifs concernant l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, accompagnés d'une présentation synthétique pour chaque indicateur (date de remise : 1/04/2022) ; partie 2 : profil des bénéficiaires pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine (date de remise : 10/06/2022).
- **Plan d'action « Un maintien de l'ordre respectueux des droits de l'homme en Géorgie »** : des analyses des difficultés et des recommandations de suivi pertinentes ont été préparées pour le Service des enquêtes spéciales. De plus, un plan de travail d'un an a été rédigé pour les actions futures et immédiates. En outre, le Service des enquêtes spéciales a bénéficié d'un soutien pour élaborer des instructions détaillées destinées à assurer l'efficacité des enquêtes. Des policiers de haut rang et des directeurs des bureaux régionaux du ministère de l'Intérieur ont suivi la formation sur la gestion des manifestations, l'usage de la force et une communication efficace avec les médias. Des agents de police et des enquêteurs ont participé à la formation sur les aspects juridiques et psychologiques de la prise en charge des mineurs. Une évaluation des besoins de formation a été réalisée pour l'Académie du ministère de l'Intérieur. Le personnel du mécanisme national de prévention a été formé aux spécificités psychologiques de la prise en charge des mineurs par les agents de police et aux normes internationales établies dans ce domaine.

• **Plan d'action « Promouvoir la protection effective de l'égalité et de la non-discrimination en Géorgie »** : la première réunion du Comité directeur s'est tenue en présence des partenaires des pouvoirs publics et des organisations de la société civile. Un atelier a été organisé pour permettre au ministère de l'Intérieur de tirer profit de l'expérience du Parquet sur la spécialisation des procureurs dans les crimes de haine. Un autre atelier a offert au ministère de l'Intérieur, au Parquet, à la Cour suprême et au Service des enquêtes spéciales un forum de discussion sur les lacunes de la collecte de données sur les crimes de haine. Les participants sont convenus de publier la partie analytique du rapport pour 2022. Le stand « égalité et non-discrimination » installé au Festival en plein air de Tbilissi a retenu l'attention de plus de 300 participants. Des représentants des sociétés d'assurance ont suivi la formation sur l'égalité et la non-discrimination.

• **Plan d'action « Renforcer les prestations de soins de santé dans le système pénitentiaire en Géorgie »** : deux publications du Conseil de l'Europe, qui ont été traduites en géorgien, révisées et corrigées dans le cadre du projet précédent, ont été imprimées. Leur disponibilité dans la langue du pays permettra aux autorités géorgiennes et au personnel du système pénitentiaire participant à l'organisation et à l'administration des traitements médicaux et de la prévention dans ce domaine d'approfondir encore leur connaissance des normes sur les droits de l'homme et des meilleures pratiques européennes.

• **Plan d'action financé par une contribution volontaire de la Suisse « La démocratie commence à l'école – Associer les élèves aux processus décisionnels dans les écoles et les quartiers en Géorgie » (PMM 2767)** : lors de la première réunion du Comité directeur, le mandat du Comité, ainsi que le plan de travail et la stratégie de communication du projet ont été examinés. Des experts internationaux et nationaux ont été engagés pour travailler sur le rapport d'évaluation de la situation de l'éducation au regard de la citoyenneté démocratique et de la gouvernance démocratique des écoles.

• **Plan d'action « Renforcer la mise en œuvre des pratiques et de l'éducation concernant les droits de l'homme en Géorgie »** : ce projet a démarré en avril 2022. Son lancement est intervenu le 14 juin, en présence d'interlocuteurs du ministère géorgien de la Justice, du Parquet, de la Commission Droits de l'homme et Intégration civile du parlement national, de l'Association géorgienne du Barreau et l'Université d'État Ivane Javakhishvili de Tbilissi.

Actions de suivi (c'est-à-dire actions futures)

- Les plans d'action des projets « Création d'un réseau d'aide à la prévention de la toxicomanie pour les parents et les professionnels en Géorgie » et « Pour une justice adaptée aux enfants en Géorgie : prévention et protection des enfants contre la violence, notamment dans l'environnement numérique » ont débuté le 1^{er} juin et en sont à la phase de recrutement du personnel.
- Le Tableau de bord de la justice du Partenariat oriental doit poursuivre la préparation du troisième volet/analyse synthétique, qui sera remis à la DG NEAR le 15/07/2022.
- La PMM 2802 doit faciliter l'application de l'outil sur la participation civile à la prise de décisions et l'organisation des assemblées citoyennes dans trois communes ; et lancer la campagne de sensibilisation « Je participe ».

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 16 au 20 mai : une délégation de l'ECRI s'est rendue en Géorgie pour évaluer la situation au regard de l'organisme de promotion de l'égalité, de l'éducation inclusive, de la situation des migrants en situation irrégulière, de l'égalité pour les personnes LGBTI et des discours de haine et la violence à caractère raciste et homo-/transphobe dans le cadre de son cinquième cycle de suivi.
- 18 et 19 mai : une délégation de la Commission de Venise a effectué une « visite virtuelle » en Géorgie afin de préparer l'avis sur les amendements de décembre 2021 portant sur la Loi organique sur les tribunaux de droit commun à la demande de la Commission de suivi de l'APCE
- 16 au 18 juin : la Directrice de la Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance du Conseil de l'Europe, Mme Claudia Luciani, a effectué une visite officielle en Géorgie pour participer à la Conférence internationale des femmes à Tbilissi et a tenu une réunion avec des interlocuteurs locaux.

Tirana

Situation du Bureau

Vingt-et-une personnes travaillent au Bureau de Tirana (quatre hommes et 17 femmes), dont sept (quatre hommes et trois femmes) font partie de l'équipe principale, et 14 personnes (des femmes) sont affectées aux projets.

Le Bureau met en œuvre huit projets, dont sept sont co-financés par l'UE et un par l'Agence suédoise d'aide au développement international. À l'exception d'un projet régional, les projets mis en œuvre par le Bureau sont entièrement décentralisés au plan administratif. En raison de la situation liée à la pandémie de covid-19 dans le pays, le personnel du Bureau continuait d'alterner télétravail et présence au bureau.

État de mise en œuvre des projets/programmes/plans d'action/documents de coopération :

- Dans le cadre de l'**action « Renforcer l'efficacité de la justice (SEJ III) en Albanie » de la Facilité horizontale II**, un système en ligne innovant a été lancé au tribunal du district de Tirana pour recueillir les réactions des usagers afin d'améliorer le service de la justice. Plus de **100 membres des autorités judiciaires** ont renforcé leur connaissance des normes du Conseil de l'Europe en matière d'efficacité de la justice et d'indépendance et de responsabilité des juges. Une visite d'étude auprès du Conseil supérieur de la magistrature au Portugal a permis au personnel du Conseil supérieur de la magistrature albanais d'approfondir sa connaissance et son expertise de la protection de l'indépendance de la justice, et de ses procédures en mettant l'accent sur la planification stratégique, la gestion des affaires, les procédures disciplinaires judiciaires et l'évaluation des performances de l'appareil judiciaire. Le Conseil supérieur de la magistrature a bénéficié d'un soutien pour rédiger son règlement intérieur et ses statuts, ainsi que les descriptions de poste de tout le personnel administratif des tribunaux. De plus, **54 administrateurs de tribunaux** (présidents, présidents adjoints et procureurs en chef) ont amélioré leurs connaissances en matière d'administration efficace des tribunaux. Des magistrats des Services d'enquête de la Belgique, de la Bulgarie, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Italie, du Portugal, de la Roumanie et de l'Albanie se sont réunis à Tirana pour partager avec leurs homologues albanais leur expertise et leur expérience au regard des principales difficultés liées à l'administration de la justice, l'intérêt du public et l'indépendance des magistrats.
- Dans le cadre de l'**action « Renforcer la protection des droits de l'homme des détenus en Albanie » de la Facilité horizontale II**, les procédures opérationnelles normalisées (PON) relatives à la prise en charge des prisonniers souffrant de troubles mentaux et les PON concernant le traitement des patients internés en médecine légale ont été préparées pour aider les autorités à mettre en œuvre les recommandations du CPT. Un programme de prise en charge des délinquantes a été adapté au contexte albanais, en intégrant dans les lignes directrices du programme les normes pertinentes du Conseil de l'Europe. Le Centre de formation du personnel pénitentiaire a bénéficié d'un soutien grâce à deux publications, le manuel du formateur, et les modules de formation initiale de la police pénitentiaire.
- Dans le cadre de l'**action « Criminalité économique en Albanie » de la Facilité horizontale**, **34 représentants** de la délégation albanaise auprès du GRECO ont renforcé leurs capacités pour améliorer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du GRECO, et **20 agents de la Direction générale des douanes** et des principaux postes-frontières

ont été formés pour détecter efficacement la contrebande d'argent et les grandes quantités de liquide sur la base des normes internationales.

- Dans le cadre de l'**action « Soutenir des recours internes effectifs et faciliter l'exécution des décisions (D-REX) » de la Facilité horizontale**, le [processus de consultation](#) des principales institutions albaines sur les amendements à la Loi sur le traitement des biens a été facilité au regard des recommandations de la Cour européenne des droits de l'homme. **Trente-cinq avocats d'État** ont approfondi leur connaissance des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, et plus particulièrement de ceux concernant les droits de propriété. Pour appuyer l'harmonisation de la pratique judiciaire, un recueil des décisions les plus pertinentes de la Haute Cour albanaise a été publié et les connaissances du personnel du centre de documentation approfondies. **Deux avocats** du Bureau de l'avocat d'État sont temporairement détachés au Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. **Quarante-cinq juges et conseillers juridiques** ont été formés à l'harmonisation de la pratique judiciaire du traitement et de l'enregistrement des biens, à la réouverture des procédures pénales, à l'exécution des peines et aux alternatives à la détention, aux contrats administratifs et à l'administration publique, aux retraites, à l'assurance sociale et aux relations professionnelles.

- Dans le cadre de l'**action « Promotion de la diversité et de l'égalité en Albanie » de la Facilité horizontale**, un rapport d'évaluation des besoins détaillé a été préparé pour la Commission nationale des minorités. Deux points de contact ont été créés dans chaque Direction locale de la police pour faciliter le signalement des cas de violence domestique et de crime de haine. La Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie a reçu un soutien à travers plusieurs activités, dont la Marche des fiertés organisée le 21 mai à Tirana qui a rassemblé plus de **400 participants**.

- Dans le cadre de l'**action « Dimension judiciaire et liberté d'expression (JUFREX) » de la Facilité horizontale II**, les OSC partenaires Respublica et Conseil albanais des médias ont renforcé les connaissances des étudiants de diverses universités albanaises sur l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, la désinformation et les fausses informations dans les médias albais, notamment dans les domaines du numérique et de la nécessité d'une auto-réglementation.

- Dans le cadre du **Programme conjoint** régional UE/CdE **ROMACTED**, plus de **1 500 personnes** ont participé et beaucoup d'autres ont été sensibilisées aux **activités de la Semaine des Roms en Albanie** (4 au 11 avril 2022) réunies sous la devise « Braquer les projecteurs sur l'histoire et la culture pour valoriser le présent ». Les activités menées par des acteurs internationaux et nationaux se sont déroulées dans **15 communes albaises** afin de sensibiliser la population aux principaux obstacles institutionnels rencontrés par la minorité rom tout en nourrissant le dialogue sur les mesures à prendre pour favoriser l'intégration et l'autonomisation des Roms.

- Dans le cadre du projet financé par l'Agence suédoise d'aide au développement international « **Renforcement de l'éducation à la citoyenneté démocratique en Albanie** », **375 membres des équipes de développement des écoles** ont renforcé leurs capacités au regard des concepts de l'école démocratique et inclusive, de la méthodologie de l'indice d'inclusion et de l'instrument d'auto-évaluation (et plus particulièrement de son volet Culture). **Quarante-deux présidents et représentants des associations d'élèves** de 20 écoles secondaires ont approfondi leur connaissance et leurs compétences en matière de gouvernance inclusive et démocratique des écoles ; **125 enseignants**, membres du réseau TeacherNet, ont suivi une formation sur le Cadre de référence des compétences pour une

culture de la démocratie du Conseil de l'Europe et **70 autres** ont participé à des échanges entre pairs. Un groupe d'étudiants turcs a effectué une visite d'étude en Albanie, pour s'inspirer des pratiques d'administration démocratique des écoles utilisées dans l'enseignement primaire et dans le cycle inférieur du secondaire (de la 4^e à la 9^e) en Albanie et partager expérience et meilleures pratiques.

Autres activités

- Du 29 Juin au 1^{er} juillet 2022, les corapporteurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) sur le suivi du respect des obligations et engagements de l'Albanie, Joseph O'Reilly (Irlande, PPE/CD) et Asim Mollazada (Azerbaïdjan, CE/AD), ont effectué une visite en Albanie.

Erevan

Situation du Bureau

Équipe principale : 6 personnes ; personnel affecté aux projets : 23 personnes ; total : 29 personnes.

Le Bureau met en œuvre 12 projets :

- quatre d'entre eux, soit deux projets nationaux et deux projets régionaux décentralisés, sont financés par l'UE dans le cadre du Partenariat pour une bonne gouvernance II (PGG II) ;
- un projet est financé par le gouvernement de la Suisse et arrive à son terme le 30 juin 2022 ;
- et sept projets sont financés par des contributions volontaires de donateurs au niveau du plan d'action.

État de mise en œuvre des projets

• **Projet dans le cadre du PGG II - Volet 1 « Soutien à la réforme judiciaire – renforcer l'indépendance et le professionnalisme du pouvoir judiciaire en Arménie »** : le projet a organisé un débat sur l'avis d'expert relatif à la Décision du Conseil supérieur de la magistrature d'Arménie sur la prescription de durées moyennes de référence pour l'examen des dossiers en fonction des différents types d'affaires et de leur complexité (SJC-65-VO-165). Une table ronde a permis d'examiner le projet de stratégie de réforme juridique et judiciaire de l'Arménie pour 2022-2026. En mai-juin, le cours HELP en ligne du Conseil de l'Europe sur l'éthique des juges, des procureurs et des avocats a été lancé en ligne pour un groupe de 22 professionnels du droit arméniens en coopération avec l'École de la magistrature arménienne et l'autre projet du Conseil de l'Europe (PGG II - Volet 2). Le projet a également organisé une visite de haut niveau de la délégation de la Cour de cassation arménienne à Strasbourg. Une conférence de haut niveau intitulée « Le pouvoir judiciaire, gardien de la démocratie » a été coorganisée par le Conseil de l'Europe et la Cour constitutionnelle arménienne. Une table ronde sur le droit d'accès à la justice des personnes déclarées incapables juridiquement en raison de troubles mentaux a été organisée sur la base de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en coopération avec deux autres projets du Conseil de l'Europe.

• **Projet dans le cadre du PGG II - Volet 2 « Soutien à la réforme judiciaire - soutenir la réforme de la justice pénale et harmoniser l'application des normes européennes en Arménie »** : deux guides pratiques sur les solutions conceptuelles et les principes innovants des nouveaux Code pénal et Code de procédure pénale arméniens ont été élaborés pour procurer des commentaires et faciliter la mise en œuvre effective des dispositions des nouveaux codes ; 125 enquêteurs ont amélioré leur connaissance des thématiques sélectionnées dans les nouveaux codes au cours de cinq séminaires de deux jours organisés en avril-juin. Quinze formateurs arméniens ont renforcé leurs compétences au regard de la méthodologie de formation des adultes dans le cadre des nouveaux codes lors d'une formation des formateurs tenue en juin. En mai-juin, le cours HELP en ligne du Conseil de l'Europe sur l'éthique des juges, des procureurs et des avocats a été lancé en ligne pour un groupe de 22 professionnels du droit arméniens en coopération avec l'École de la magistrature arménienne et l'autre projet du Conseil de l'Europe (PGG II - Volet 1).

- **Projet dans le cadre du PGG II « Renforcer les capacités institutionnelles de prévention et de lutte contre la corruption en Arménie »** : le projet a tenu la troisième réunion de son Comité directeur, à laquelle les représentants du système national de lutte contre la corruption en Arménie, le Conseil de l'Europe et la délégation de l'Union européenne ont examiné les résultats de l'assistance technique apportée à l'Arménie dans ses efforts de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux dans le cadre du Programme PGG II, et les besoins futurs de soutien dans ce domaine. Le projet a également réalisé une évaluation du cadre législatif et institutionnel sur le conflit d'intérêts et les incompatibilités en Arménie, en émettant à l'intention des autorités, pour examen, des recommandations au sujet de l'élaboration en cours des réformes nationales.

- **Projet dans le cadre du PGG II « Renforcer la profession d'avocat conformément aux normes européennes » (projet régional décentralisé)** : le projet a finalisé les plans d'action nationaux concernant l'introduction/amélioration des mécanismes assurant une protection effective des avocats et les ont approuvés avec les parties prenantes au projet et les autres institutions concernées. Le réseau des associations de jeunes avocats des pays participant au projet a bénéficié d'un soutien via leur intégration à la European Young Bar Association (EYBA), la création d'un comité ad hoc au sein de l'EYBA et la participation des associations à la Conférence d'été et Assemblée générale annuelle de l'EYBA tenue du 23 au 26 juin à Strasbourg. Le projet a finalisé le document de réflexion sur le soutien aux avocats et à leurs associations dans les pays membres du projet, qui a été présenté et examiné avec les parties prenantes au projet.

- **Projet « Droits de l'homme et place des femmes dans les forces armées d'Arménie – phase II », financement au niveau du plan d'action fourni par l'Allemagne, l'Irlande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suède** : le personnel du Programme pour les droits de l'homme et la démocratie s'est formé au droit international humanitaire et aux droits de l'homme dans les conflits armés et les situations consécutives à un conflit. La police militaire arménienne et les avocats des unités militaires ont été formés aux nouveaux Code pénal et Code de procédure pénale du pays. La police et les enquêteurs militaires arméniens ont aussi reçu une formation sur l'efficacité des enquêtes dans les affaires de décès et de mauvais traitements au sein des forces armées. Le projet a organisé pour les journalistes arméniens une formation sur les médias dans les secteurs de la sécurité et de la défense, consacrée à la question des limites de la couverture médiatique en termes de « journalisme responsable ». Il a favorisé l'élaboration d'un plan-type de visibilité et de communication pour les conseils des femmes des unités militaires du pays.

- **Projet « Renforcement de l'Association des collectivités locales d'Arménie et d'une gouvernance locale transparente et participative en Arménie », financé par la Suisse** : le Code de conduite des élus et du personnel des collectivités locales a été modifié en tenant compte du Code de conduite type approuvé par la Commission pour la prévention de la corruption et présenté dans six collectivités locales. Selon l'accord, les collectivités de Lori Berd, Amasia et Byureghavan examineront et présenteront pour adoption le Code de conduite au cours des prochaines sessions du Conseil des aînés prévu pour la mi-juillet. Deux formations de deux journées sur la mise en œuvre de l'outil d'auto-évaluation de la lutte anti-corruption ont été organisées pour 50 représentants de la Communauté de pratique. Une formation continue sur les modalités de gestion des registres des actes administratifs a été dispensée aux représentants de six collectivités locales. Un soutien juridique a été apporté au ministère de l'Administration territoriale et des Infrastructures pour mettre en lumière les lacunes susceptibles de créer des risques de corruption en raison des « pouvoirs » des collectivités, des élus et du personnel locaux en fournissant une évaluation des actes juridiques

suivants : droits et prélèvements au niveau local ; péréquation financière ; système budgétaire, collectivités locales ; la collectivité locale de la ville d'Erevan ; administration territoriale. Une stratégie quinquennale et un plan d'activité biennal ont été élaborés pour l'Association des collectivités locales d'Arménie avec le soutien d'experts internationaux, dont la participation au projet a été approuvée à l'Assemblée générale annuelle du 24 mai. Le projet a également aidé l'Association des collectivités locales à élaborer un projet de nouvelle Charte qui tienne compte des modifications introduites par les réformes de l'administration territoriale en Arménie. Le projet a été présenté à la réunion du Conseil républicain et à l'Assemblée générale de l'Association. L'activité finale du projet, la Conférence internationale « Décentralisation en Arménie : un nouveau programme d'action après les réformes de l'administration territoriale », s'est déroulée le 28 juin en présence de hauts responsables publics, de dirigeants de collectivités locales, d'experts internationaux, d'organismes de développement international présents dans le pays, et d'ONG locales et internationales. Le projet a pris fin le 30 juin.

• **Projet « Soutien au développement du service de probation en Arménie », financé par des donateurs contribuant au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022** : le 15 juin, la Loi sur la probation a été modifiée pour inclure les recommandations adressées aux autorités par les experts du projet sur le report de l'exécution de la peine pour cause de maladie ou sur le respect, par le probationnaire, de l'obligation de recevoir une assistance psychologique, ainsi que d'autres changements. Des lignes directrices sur l'utilisation de l'outil électronique d'évaluation des besoins criminogènes destiné aux adultes et aux jeunes en probation ont été élaborées et soumises au ministère de la Justice. Un plan individuel de surveillance du probationnaire et les lignes directrices correspondantes ont aussi été établis par des experts du projet et soumis au ministère de la Justice. Douze agents de probation ont suivi une formation de huit jours sur le programme général de réinsertion, dont la version pilote a ensuite été mise en place à Erevan et dans les unités régionales du Service de probation. Une formation des formateurs de quatre jours a été organisée pour six représentants du Centre pour la mise en œuvre des programmes de formation en droit et de réinsertion sur les modules de formation révisés précédemment. Elle a été suivie de trois formations en cascade de 2,5 jours organisées pour 40 agents de probation sur ces modules de formation spécifiques. Des représentants du Service de probation et du ministère de la Justice ont pris part à une visite d'étude en Géorgie du 26 au 29 avril.

• **Projet « Améliorer les soins de santé et la protection des droits de l'homme dans les prisons en Arménie », financé par des donateurs contribuant au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022** : 5 formations de deux jours fondées sur les compétences à destination des représentants du Service pénitentiaire et du Centre de médecine pénitentiaire et concernant l'introduction de la boîte à outils pour le dépistage des comportements suicidaires ou autodestructeurs dans les établissements pénitentiaires arméniens et l'évaluation des risques dans ce domaine ont été organisées afin de procurer aux participants des connaissances essentielles sur cette boîte à outils, les normes et principes internationaux propres à ce secteur et les informations sur les différentes étapes de l'évaluation d'ensemble, le rôle et les fonctions des professionnels concernés ; elles ont compté au total 171 participants. Dix éditions de la formation homologuée de premiers secours professionnels organisée sur deux jours à l'intention du personnel médical de tous les établissements pénitentiaires se sont déroulées avec succès, contribuant ainsi au renforcement des capacités du personnel médical pénitentiaire pour assurer des prestations de soins de santé de meilleure qualité et la prévention de toute issue fatale en prison. Les séances consacrées aux premiers secours professionnels ont réuni 142 participants au total. Le guide

pratique sur la gestion des grèves de la faim dans les lieux de privation de liberté a été publié et diffusé auprès du personnel médical des prisons. Des représentants du Centre de médecine pénitentiaire et du ministère de la Justice ont participé à une visite d'étude commune en Géorgie du 26 au 29 avril.

- **Projet « Vers la ratification par l'Arménie de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique », financé par des donateurs contribuant au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022 :** pendant la période considérée dans ce rapport, 75 agents de police ont renforcé leurs capacités de traitement des affaires de violence domestique grâce à une série de formations. Les vastes données recueillies auprès des organismes publics et des centres de soutien aux femmes ont été analysées dans le cadre de l'état des lieux sur la violence domestique. Quatre réunions pluripartites avec les autorités concernées (la police, le ministère des Affaires sociales, les instances éducatives régionales, etc.) ont été menées pour examiner les lacunes courantes dans les pratiques et la législation nationales en matière de lutte contre la violence domestique. Plusieurs supports de sensibilisation sur la violence domestique et la violence à l'égard des femmes, mis au point précédemment par le Conseil de l'Europe et le projet, ont été de nouveau mis en avant via les médias sociaux.

- **Projet « Protection des droits de l'homme en biomédecine I », financé par des donateurs contribuant au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022 » :** 25 journalistes ont renforcé leurs capacités dans le domaine des règles déontologiques des professionnels des soins de santé. Une réunion de travail concernant l'étude de diagnostic sur les questions de droits de l'homme dans les situations d'urgence a été organisée au ministère de la Santé. Une table ronde sur le droit d'accès à la justice des personnes déclarées incapables juridiquement en raison de troubles mentaux a été organisée sur la base de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en coopération avec d'autres projets du Conseil de l'Europe. Une réunion annuelle de haut niveau des conseillers en chef pour les priorités et la stratégie du ministère de la Santé a été organisée par le ministère en coopération avec le projet. Une animation vidéo sur les règles déontologiques des professionnels des soins de santé a été créée en collaboration avec le ministère de la Santé.

- **Soutien à l'exécution par l'Arménie des arrêts concernant l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme :** une visite d'étude de l'équipe du Bureau du représentant de l'Arménie pour les affaires juridiques internationales et une visite d'une délégation de haut niveau de la Cour de cassation arménienne à Strasbourg ont été organisées. Un projet d'ensemble d'amendements législatifs du cadre juridique arménien destiné à améliorer l'application du protocole 16 de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national a été élaboré et est en cours de finalisation. Cinq modules de formation à distance ont été finalisés pour l'École de la magistrature arménienne. Ces modules visaient à renforcer encore les formations obligatoires sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et seront ensuite intégrés à la plateforme de formation en ligne de l'École de la magistrature. Les experts du projet ont émis des recommandations sur les questions liées à l'accès à la justice des personnes incapables en raison de troubles mentaux afin de rapprocher la législation nationale et/ou tout autre document réglementaire des normes du Conseil de l'Europe et des prescriptions de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Et sur la base de ces recommandations, le projet a soutenu l'élaboration d'un Guide en arménien et en anglais. Ce guide est en cours de publication et ses versions

papier et électronique seront publiquement disponibles sous peu. Un débat d'experts s'est tenu sur le droit d'accès à la justice des personnes déclarées incapables juridiquement en raison de troubles mentaux. La conception et le développement du système de gestion administrative intégrée du Bureau du représentant de l'Arménie pour les affaires juridiques internationales sont en cours afin d'améliorer l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

• **Renforcer l'accès à la justice pour les victimes de discrimination, de discours de haine et de crimes de haine dans les pays du Partenariat oriental** : deux bénéficiaires de subventions en Arménie, l'ONG « Centre pour le développement de la région d'Armavir » basée à Armavir et l'ONG « Égalité des droits, égalité des chances » basée à Vanadzor, ont mis un terme à leurs actions et organisé des cérémonies de clôture en mai et en juin, respectivement. Des représentants des deux ONG ont attesté que les subventions accordées dans le cadre du projet régional de lutte contre la discrimination ont pleinement atteint leurs objectifs et apporté des changements positifs pour les bénéficiaires des projets. La maquette du manuel à l'intention des éducateurs sur le discours de haine en ligne a été finalisée et ce document sera présenté au public cet automne. Le 3 juin, un atelier en ligne intitulé « Lutter contre le discours de haine en améliorant la collecte des données » a rassemblé des représentants des bureaux du médiateur des États membres couverts par le Partenariat pour une bonne gouvernance et la Facilité horizontale.

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- Du 30 mai au 3 juin a eu lieu la visite de pays du sixième cycle de suivi de l'ECRI en Arménie.
- Les 8 et 9 juin, la Présidente de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) du Conseil de l'Europe, Claire Bazy Malaurie, s'est rendue en Arménie.
- Les 16 et 17 juin, la Secrétaire générale, Marija Pejčinović Burić, a effectué une visite en Arménie.
- Le 28 juin, Le Président de la Chambre des pouvoirs locaux, Bernd Vöhringer, et deux autres membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ont participé à la Conférence internationale « Décentralisation en Arménie : un nouveau programme d'action après les réformes de l'administration territoriale ».

Pristina

Situation du Bureau

Équipe principale : 6 personnes ; personnel affecté aux projets : 15 personnes ; total : 21 personnes.

Le Bureau mettait en œuvre neuf projets : trois dans le cadre du Programme régional conjoint UE/CdE « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye/Programme Sud », un programme régional conjoint UE/CdE (ROMACTED), deux programmes conjoints UE/CdE et trois projets financés par des contributions volontaires non affectées.

État de mise en œuvre des projets/programmes

- **Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias (JUFREX) »** : sept (7) événements de renforcement des capacités sur les questions liées à la liberté d'expression ont été organisés, avec les institutions partenaires, pour les juges, les représentants des forces de l'ordre et les acteurs des médias. Les premières étapes de l'identification et de l'analyse des besoins de l'Agence sur l'information et la vie privée ont été entamées. L'avant-projet du rapport a été soumis pendant la période de référence et devrait être finalisé dans les semaines qui viennent. Une visite d'étude des agents de la Commission indépendante des médias à l'autorité de réglementation croate a été organisée en juin. Les questions du pluralisme, de la transparence et des actionnaires des médias ont notamment été abordées au cours de cette visite.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la qualité et l'efficacité de la justice (KOSEJII) »** : en coopération avec l'École de la magistrature, des présidents de tribunaux et des membres du Conseil judiciaire du Kosovo ont été formés pendant deux jours à l'utilisation des principaux outils de la CEPEJ sur la base des rapports statistiques et des tableaux de bord du CMIS. Le Conseil judiciaire du Kosovo et le ministère de la Justice ont signé un protocole d'accord pour la transmission, sous forme de pilote, de citations à comparaître électroniques entre le tribunal de première instance de Pristina et le Bureau de l'avocat d'État. Des experts internationaux de la CEPEJ ont apporté leur expertise au Conseil judiciaire du Kosovo pour l'élaboration de son plan stratégique informatique 2023-2027.

- **Facilité horizontale UE/CdE « Promotion de la diversité et de l'égalité au Kosovo* »** : en avril, l'enregistrement et le montage des brèves vidéos des ambassadeurs du mouvement contre le discours de haine, qui seront postées sur les médias sociaux au cours de la période à venir, ont été finalisés. Le 18 mai, un petit-déjeuner de travail a été organisé avec ces ambassadeurs à Pristina – au titre de la campagne « Bloquer la haine, partager l'amour » menée au Kosovo* sous les auspices de la Présidence italienne du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Dans le cadre de la campagne, le projet a organisé, les 15 et 16 juin, des ateliers sur « le harcèlement et le cyberharcèlement » dans trois communes et cinq écoles comptant plus de 90 élèves. Cette activité a été organisée en coopération avec INCLUDE.

- **Programme conjoint UE/CdE « Renforcement des capacités en matière d'éducation inclusive (INCLUDE) »** : 240 professionnels de l'éducation (193 femmes et 47 hommes) exerçant dans 24 écoles ont suivi la formation « Créer une communauté d'apprentissage démocratique et inclusive » ; 174 professionnels de l'éducation (142 femmes et 32 hommes) exerçant dans 17 écoles ont suivi la formation de dix jours sur l'éducation inclusive, l'évaluation des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux sur la base du cadre de

* Toute référence au Kosovo dans le présent document, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

classification internationale du fonctionnement (CIF) et les plans d'études individualisés (PEI) qui a été organisée en deux cycles. Le Cadre pour l'inclusion des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux a été lancé par le ministre de l'Éducation au cours de la Journée de la diversité, le 26 avril. Il a également été présenté à 39 directeurs d'établissements d'enseignement et de formation professionnels (30 hommes et 9 femmes) lors d'un atelier de deux jours. Vingt-neuf inspecteurs (15 hommes et 14 femmes) ont suivi une formation sur l'éducation inclusive et se sont familiarisés avec les PEI et les outils d'évaluation des étudiants ayant des besoins spéciaux.

- **Programme régional conjoint UE/CdE – « Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo* (PECK III) » :** dans le cadre d'un suivi du soutien apporté aux autorités du Kosovo*, le gouvernement a approuvé le projet de loi sur les sanctions financières internationales ciblées le 13 mai 2022 et un document de réflexion sur la création du fonds de confiscation le 21 juin 2022. Pour ce qui est du développement des capacités, grâce au soutien octroyé, les autorités ont renforcé leur dialogue avec le secteur privé et montré que leurs efforts avaient conduit à une meilleure compréhension pour un grand nombre d'entités déclarantes, notamment pour ce qui est de l'application de l'approche fondée sur les risques.

- **Programme régional conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED) » :** deux ateliers sur l'évaluation des besoins communautaires ont été organisés avec les groupes d'action communautaires de 10 communes bénéficiaires. Le questionnaire sur l'évaluation des besoins et des capacités des communes a été distribué dans 10 communes. Le cahier des charges pour la note d'orientation et l'étude de référence sur la prise en compte de la problématique des Roms dans le budget a été préparé et des consultants locaux recrutés. Une réunion régionale du Comité directeur et un événement régional sur ce sujet ont eu lieu. Un accord de subvention a été signé avec un consortium d'ONG locales dans la commune de Prizren pour promouvoir et défendre les droits linguistiques des Roms.

- **Projet « Prévention et lutte contre la traite des êtres humains » financé par une contribution volontaire non affectée :** l'événement de lancement du projet a eu lieu le 9 juin. Le soutien apporté par le projet pour la mise en œuvre des recommandations du GRETA a été particulièrement apprécié par les bénéficiaires. Du 13 au 22 juin, en coopération avec le ministère de l'Éducation, de la Science, de la Technologie et de l'Innovation, le projet a formé au total 100 professionnels de l'éducation (dans le préscolaire, le primaire et le premier cycle du secondaire) de Pristina, Prizren et Peja, aux domaines suivants : identification précoce/rôle des établissements d'enseignement, protection et aide aux victimes de la traite, mécanisme d'orientation et approche pluridisciplinaire de prévention de la traite des êtres humains.

- **Projet « Soutien à la Cour constitutionnelle du Kosovo* dans l'application et la diffusion des normes européennes en matière de protection des droits de l'homme » financé par une contribution volontaire non affectée :** le lancement officiel du projet a été organisé le 12 avril 2022, avec une conférence internationale très médiatisée sur l'harmonisation de la pratique judiciaire et le respect de la cohérence de la jurisprudence. Le Programme de placement des juges et des conseillers juridiques de la Cour constitutionnelle à la Cour européenne des droits de l'homme a été lancé mi-avril et à ce jour, deux juges et un conseiller juridique y ont chacun effectué un stage de deux mois. Un premier atelier thématique sur les normes énoncées dans la Convention européenne des droits de l'homme, les litiges électoraux et la Cour européenne des droits de l'homme s'est tenu les 6 et 7 juin. Le projet a finalisé l'évaluation des besoins pour l'actualisation de la base de données électronique de la jurisprudence de la Cour constitutionnelle. Il a également achevé l'évaluation des effets des procédures prolongées sur la liberté des individus et la détention provisoire.

- **Projet « Renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique au Kosovo* – phase III », financé par une contribution volontaire non affectée** : le cours HELP sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a été dispensé à des étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Pristina (20 étudiants l'ont suivi avec succès). Deux formations entre pairs sur la mise en œuvre des Lignes directrices sur la qualité des refuges destinés aux victimes ont réuni 38 participants membres du personnel de refuges et de centres de travail social. À l'issue de la formation des formateurs « Prévention et lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » à destination des professionnels du droit, 19 titulaires d'obligations ont reçu la certification de formateur. Pour le 11^e anniversaire de la Convention d'Istanbul, une table ronde hybride sur le thème de la violence à l'égard des femmes à l'ère du numérique a été organisée avec l'Ambassade d'Italie à Pristina (sous la présidence italienne du Comité des Ministres). Cet événement a réuni 57 participants au total.

Visites de hauts représentants du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

Le Bureau a facilité le déroulement de la visite de deux délégations de la Commission de Venise, les 10 et 11 mai, pour préparer l'Avis sur la Loi relative à la confiscation des avoirs et les 19 et 20 mai, pour préparer l'Avis sur la vérification de l'intégrité dans le système judiciaire. Le Bureau a aussi soutenu la visite de la Commissaire des droits de l'homme au Kosovo* du 30 mai au 4 juin.

Rabat

Équipe principale : 3 personnes ; personnel affecté aux projets : 8 personnes ; total : 11 personnes.

Le Bureau a mis en œuvre ou accompagné logistiquement 6 projets financés par l'Union Européenne.

État de mise en œuvre des projets

• UE/CdE: projet conjoint « Appui au mécanisme national de prévention de la torture et au développement du rôle du Parlement au Maroc » (ENI/2020/418-263)

Appui au développement du rôle du Parlement au Maroc

- 4-6 avril : mission de l'expert international, Regis Weber, sur la refonte du site web de la Chambre des Conseillers ;
- 25 avril : réunion d'information sur l'APCE pour la délégation marocaine auprès de l'APCE à Strasbourg ;
- 17 mai : contribution à la conférence « Le processus de mise en œuvre du caractère officiel de l'Amazighe et les modalités de son intégration dans les séances publiques et les organes de la Chambre des Conseillers »
- 23 - 25 mai : séminaire de formation à Strasbourg/Kehl pour le groupe de travail thématique en matière d'évaluation des politiques publiques de la Chambre des Représentants sur le Plan de réforme de l'administration publique ;
- 22-23 juin : mission de l'expert international, David Lowe, en matière de démocratie participative ;
- 27 juin – 1 juillet : participation de deux parlementaires et de 6 ONGs marocains à la semaine d'action de la jeunesse à Strasbourg ;

Appui au mécanisme national de prévention de la torture (MNP)

- 10 mai 2022 : 2ème réunion du groupe de travail relatif à l'élaboration du guide du prisonnier ainsi que du manuel du droit pénitentiaire marocain (PMP, CNDH-MNP, DGAPR, CdE, experts) ;
- 16 mai 2022 : expertise technique, réunion de collecte d'information sur les méthodes de travail du MNP marocain dans le cadre de l'amélioration et l'efficacité des visites préventives dans les lieux de privation de liberté et de la rédaction des rapports de visites ;
- 6-10 juin 2022 : 1ère session de formation pour les membres et cadres du MNP sur les méthodes de travail d'un MNP européen, les réformes de lois et de règles des lieux de privation de liberté, le monitoring dans les institutions psychiatriques et le monitoring médical dans les lieux de détention, ainsi que sur la méthodologie des visites thématiques ;
- 9 juin 2022 : expertise technique, présentation du rapport suite à la réunion de collecte d'information, et discussions des recommandations présentées par l'experte ;
- 22-23 juin 2022 : 1er atelier de communication au profit des membres et personnel du MNP : communication interpersonnelle ;
- 27 juin – 1er juillet : visite d'étude au profit des membres et personnel du MNP auprès de leurs homologues autrichiens.

- **Programme UE-CdE « Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée (ci-après Programme Sud IV) »**

Lutte contre les violences à l'égard des enfants

- 2 - 3 juin : 27eme Edition du Salon International du livre à Rabat ;
- 3 juin : Remise des certificats pour le suivi du cours HELP sur la justice adaptée aux enfants ;

Lutte contre la violence à l'égard des Femmes

- 26 avril : Atelier de sensibilisation à la lutte contre la violence à l'égard des femmes à l'Université Mohamed V-Agdal, Rabat ;
- 25 mai : table ronde « Protéger les femmes et les filles contre la violence à l'ère numérique CNFV ;
- 16 -17 juin : Séminaire portant sur le renforcement du rôle du Ministère Public dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (hauts responsables judiciaires).

Programme HELP/ Programme de Renforcement des capacités des magistrats en matière de droits de l'Homme (DG I)

- 13 mai : Formation des tuteurs HELP pour le CSPJ ;
- 24 mai Lancement du cours HELP sur la liberté d'Expression (HACA, ISIC, Ministère de la communication);
- 3 juin : Formation du tuteurs HELP au profit des représentants de la justice ;
- 29 juin - 1 juillet : Conférence annuelle du réseau HELP 2022 à Strasbourg en présence de deux participants de la PMP et deux participants de l'ISM.

Lutte contre la traite des êtres humains

- Mai 2022 : Traduction de l'arabe vers le français du recueil de jurisprudence nationale sur la traite des êtres humains ;
- Mai 2022 : Réimpression de flyers pour les ONGs SAVE à destination des victimes potentielles de traite en arabe et français ;
- 20 mai – Tanger : Table ronde 2 sur les protocoles de coopération entre professionnels de terrain en lien avec la prise en charge des victimes de traite – ABA Rolli ;
- 28 mai – Casablanca : Table ronde 2 sur les protocoles de coopération entre professionnels de terrain en lien avec la prise en charge des victimes de traite – ABA Rolli ;
- 1 et 2 juin: Formation initiale de deux jours sur la lutte contre la traite des êtres humains – Université Mohammed V de Rabat, clinique juridique, Commission nationale ;
- 24 juin 2022 – Beni Mellal: Table ronde 2 sur les protocoles de coopération entre professionnels de terrain en lien avec la prise en charge des victimes de traite – ABA Rolli ;
- 25 juin 2022 – Agadir: Participation d'un expert du Conseil de l'Europe à une formation de deux jours sur la lutte contre la traite à destination d'acteurs de la société civile (SAVE, CCEM, Voix des Femmes, Humanité et Inclusion).

Visites de haut niveau du Conseil de l'Europe et autres délégations officielles

Visite officielle de la Secrétaire générale de l'APCE, Mme Despina Chatzivassiou, : rencontres de haut niveau avec Mme l'ambassadrice de l'UE au Maroc, Mme la Présidente du CNDH, M. le Secrétaire Général de la Chambre des Représentants du Parlement du Maroc et membres de son équipe, M. le Directeur en charge de l'UE et des processus méditerranéens au sein du ministère des Affaires étrangères, de la coopération internationale et des marocains résidents à l'étranger.

Tunis

Situation du Bureau

Équipe principale : 6 personnes ; personnel affecté au projet : 16 personnes ; total : 22 personnes.

Le Bureau a continué d'apporter son soutien à la coordination et à la mise en œuvre des projets nationaux suivants, dans le cadre du nouveau Partenariat de voisinage 2022-2025, ainsi qu'aux projets régionaux suivants :

- Programme conjoint UE/CdE « Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie (PAII-T) »
- Programme conjoint UE/CdE « Soutien à la réforme de la justice (AP-JUST) »
- Programme conjoint UE/CdE « Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée (Programme Sud IV) »
- Programme conjoint UE/CdE « CyberSud »

La période de référence a été marquée par la publication de trois avis de la Commission de Venise, deux sur la Tunisie et un sur le Liban. L'avis urgent rendu le 27 mai 2022, à la demande de la délégation de l'UE à Tunis, sur le cadre constitutionnel et législatif concernant le référendum et les élections annoncées par le Président de la République, et notamment sur le décret-loi n° 22 (du 21 avril 2022) amendant et complétant la Loi organique sur l'ISIE a suscité de vives critiques de la part du Président de la République. Par conséquent, un grand nombre des activités programmées ont été reportées, limitant ainsi la coopération dans le cadre des projets bilatéraux. On notera, parmi les succès, le lancement de la boîte à outils pour une meilleure protection des données personnelles dans le secteur de la santé en Tunisie, le 17 mai 2022. En revanche, les activités régionales ont débouché sur d'importantes avancées, comme la conférence régionale sur la protection des données personnelles tenue le 1^{er} juin 2022, à Tunis, en présence des représentants de l'Algérie, de l'Égypte, de la Jordanie, du Liban, du Maroc et de la Tunisie, ou la conférence régionale sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent organisée les 22 et 23 juin 2022 à Tunis, avec la participation des représentants et des experts de sept pays (l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie). Une conférence régionale tenue à Casablanca les 11 et 12 mai 2022 a abouti à la création d'un réseau sud-méditerranéen des services d'inspection de la justice. Enfin, les réalisations de la phase IV du Programme Sud ont été examinées au cours d'une réunion régionale du Comité de pilotage qui s'est déroulée à Alicante le 8 juin, et a été suivie d'une conférence régionale marquant les 10 ans du Programme Sud, le 9 juin 2022.

État de mise en œuvre des projets/programmes

Programmes conjoints bilatéraux :

• Programme conjoint UE/CdE « Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie (PAII-T) » (PAII-T)

➤ Coopération avec la Commission de Venise, soutien à l'Instance supérieure indépendante des élections (ISIE) :

- Deux avis de la Commission de Venise ont été adoptés en juin :

- Un avis urgent demandé par la délégation de l'UE à Tunis sur le cadre constitutionnel et législatif concernant le référendum et les élections annoncées par le Président de la République, et notamment sur le décret-loi n° 22 (du 21 avril 2022) amendant et complétant la Loi organique sur l'ISIE.
- Un avis sur le projet du Code des biens de l'État, qui a été demandé par les autorités tunisiennes.

➤ Liberté d'expression, soutien à l'autorité de régulation des médias (HAICA) et à l'Instance nationale d'accès à l'information (INAI) :

- Les travaux préparatoires étaient engagés pour lancer une série d'ateliers de formation sur la vérification des faits à l'intention des stations de radio locales et des journalistes, ainsi que des événements de sensibilisation du public local dans les régions. Les premiers ateliers seront organisés en juillet et se poursuivront tout l'été. Il s'agit là d'une collaboration entre l'HAICA et le Syndicat national des journalistes tunisiens.
- Les préparatifs étaient en cours pour la création d'un mini centre de données pour l'INAI, afin de renforcer et de compléter les infrastructures de technologies de l'information existantes, et de créer un serveur interne performant pour cette instance.

➤ Protection des données, soutien à l'Instance nationale de protection des données à caractère personnel (INPDP) :

- Une boîte à outils pour une meilleure protection des données personnelles dans le secteur de la santé en Tunisie a été lancée avec l'INPDP le 17 mai 2022. L'objectif de cette boîte à outils est de sensibiliser les professionnels de la santé, les patients, les équipes de recherche et toutes les structures qui gèrent des données ou rencontrent des difficultés dans le traitement ou l'échange des informations personnelles relatives à la santé des personnes.
- Un atelier sur la cartographie du traitement des données personnelles en Tunisie a été organisé en partenariat avec l'INPDP le 18 mai 2022. Il s'adressait à 100 DPO tunisiens issus, entre autres, d'administrations, ministères, compagnies d'assurance, banques, hôpitaux et cliniques.
- Une conférence régionale sur « la protection des données personnelles : une opportunité et un impératif pour la région » a eu lieu le 1^{er} juin 2022 à Tunis. Organisée en partenariat avec l'INPDP et la Ligue des États arabes, Elle a réuni des représentants de pays de la région, dont l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc et la Tunisie pour débattre et échanger autour de quatre thématiques : les normes internationales de protection de données, la cybercriminalité, l'identité numérique et les flux transfrontaliers.

➤ Lutte contre la traite des êtres humains / soutien à l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLTP) et au programme HELP :

- Le 10 mai, des professionnels tunisiens et libyens ont suivi une formation sur la méthodologie HELP. Cet atelier transnational a été organisé en partenariat avec le ministère de la Justice (Pôle judiciaire de lutte contre le terrorisme, Unité de la justice juvénile et Comité général des prisons et de la rééducation) et le ministère de l'Intérieur (Pôle sécuritaire de lutte contre le terrorisme) en Tunisie, ainsi que le Comité national des droits de l'enfant en Libye et le Bureau du délégué général à la protection de l'enfance.
- Une conférence régionale « Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent – pour une approche coordonnée basée sur les droits humains » a été organisée les 22 et 23 juin 2022 à Tunis. Des représentants et des experts de sept pays (l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie) ont participé à cette conférence. Deux cours HELP en lien avec ce thème ont également été présentés au public régional : il s'agit de la lutte contre les discours haineux et de la prévention de la radicalisation.

➤ Soutien à l'Instance nationale de prévention de la torture (INPT) :

- Le Guide du prisonnier et le Manuel du droit pénitentiaire, élaborés dans le cadre du PAII-T en collaboration avec des acteurs nationaux, ont été présenté au public à la bibliothèque nationale, à l'occasion des journées culturelles de la prévention de la torture, du 22 au 24 juin 2022.

- Deux nouvelles vidéos de sensibilisation ont été lancées avec l'INPT afin de diffuser et de promouvoir la deuxième édition du Manuel du droit pénitentiaire tunisien.

➤ Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux :

- À la demande de la Commission tunisienne des analyses financières (CTAF), deux processus distincts d'évaluation des risques sectoriels concernant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont été lancés dans les domaines des jeux en ligne et du trafic de drogue. Des consultations menées en ligne avec des experts se sont tenues le 10 juin et se poursuivront tout le mois de juillet, et les documents seront présentés aux parties prenantes en octobre 2022.

• **Programme conjoint UE/CdE « Soutien à la réforme de la justice (AP-JUST) »**

- Pour renforcer la mise en place de la plateforme jShare, une formation sur la numérisation de la justice a été organisée avec l'ISPA (avril 2022).

- Plusieurs réunions ont eu lieu pour a) approuver les commentaires finaux sur le manuel de bonnes pratiques sur l'expertise judiciaire (avril 2022) ; b) définir le contenu du guide sur les procès à distance (mai 2022) ; c) réfléchir aux actions futures avec l'ANEJT (mai 2022).

- Des représentants de l'Inspection générale du ministère de la Justice ont participé à la conférence régionale des Inspections générales de la Justice qui s'est déroulée au Maroc et à la création d'un réseau d'inspections sud-méditerranéennes (mai 2022).

- Une conférence a été organisée avec la Cour de cassation sur l'harmonisation de la jurisprudence des chambres réunies (mai 2022).

- Une formation sur la gestion administrative et financière par objectifs dans les administrations judiciaires et les administrations régionales a été organisée pour les greffiers de la région de Sousse (mai 2022).

- L'avant-projet du module HELP sur la médiation a été examiné avec le groupe d'experts concerné (juin 2022).

- Un soutien technique a été apporté pour la préparation du Code de déontologie des experts judiciaires : remise de commentaires (mai 2022), réunion de travail (juin 2022).

- L'étude sur le droit commercial, qui comprend une analyse comparative des systèmes judiciaires commerciaux de plusieurs pays d'Europe et d'Afrique, a été achevée et sa publication en français et en arabe est en cours.

- Une étude évaluant les résultats des projets mis en œuvre par trois ONG nationales jusqu'en décembre 2021 est en voie de finalisation et sera disponible en juillet 2022.

- Les prestataires de services et experts sélectionnés en mars 2022 à l'issue de quatre procédures de passation de marché mènent actuellement des activités pour appuyer le CEJJ (Centre d'études juridiques et judiciaires), et notamment la numérisation de ses publications et la mise à niveau de son site web.

Programmes conjoints

• **Programme conjoint UE/CdE « Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée (Programme Sud IV) »**

Plusieurs événements régionaux ayant réuni des professionnels, des experts et des partenaires tunisiens ont été organisés dans les domaines des droits de l'homme et de l'état de droit :

- Les droits de l'homme ont été de nouveau mis en avant dans la région, notamment avec la participation d'homologues tunisiens, grâce à l'élaboration et au lancement de plusieurs cours HELP et d'activités de sensibilisation aux conventions du Conseil de l'Europe les plus pertinentes, comme les Conventions 108 et 108+, au cours d'une conférence régionale sur la protection des données personnelles tenue le 1^{er} juin 2022. Les questions de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la lutte contre le trafic des êtres humains ont été traitées via des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans la région, en coopération avec des universités, des professionnels du droit et la société civile. Le Programme Sud a contribué aux conférences régionales sur la protection des données (1^{er} juin 2022) et la prévention de la radicalisation (22 et 23 juin 2022) qui se sont déroulées en Tunisie avec le PAII-T.
- En ce qui concerne la règle de droit, une conférence régionale organisée à Casablanca les 11 et 12 mai 2022 a abouti à la création d'un réseau sud-méditerranéen des services d'inspection de la justice. Un atelier régional tenu les 14 et 15 juin a permis de sensibiliser et de promouvoir les échanges entre les institutions bénéficiaires concernées dans la région du Sud de la Méditerranée sur les expériences et la pratique de la lutte contre la criminalité économique en ciblant les questions de coopération d'intérêt commun. Un avis de la Commission de Venise sur le projet de loi du Liban sur l'indépendance des tribunaux judiciaires a été rédigé et présenté au cours de sa session plénière de juin 2022.

Les réalisations de la phase IV du Programme Sud ont été examinées au cours d'une réunion régionale du Comité de pilotage qui s'est déroulée à Alicante le 8 juin, et a été suivie d'une conférence régionale, « Bâtir un espace juridique commun – une décennie d'action conjointe dans la région de la Méditerranée », marquant les 10 ans du Programme Sud, le 9 juin 2022.